

XVI. Dossiers d'inscription à la cantine de Cayenne et de Matoury

PIECES A FOURNIR POUR UNE DEMANDE D'INSCRIPTION DANS LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES

- Acte de naissance de ou des enfants et pièce d'identité du parent
- Original + copie justificatif de domicile : SGDE ou EDF ou FT ou taxe d'habitation ou CAF (- de 3 mois)
- ~~Certificat de scolarité~~
- Enveloppe timbrée à 1.30 Euro (format 23 x 16)

TRANSFERT

- Acte de naissance de ou des enfants et pièce d'identité du parent
- Original + copie du justificatif de domicile : SGDE ou EDF ou FT ou taxe d'habitation ou CAF (- de 3 mois)
- Enveloppe timbrée à 1.30 Euro (format 23 x 16)

CANTINE

- Photocopie du livret de famille complet
- Bulletin de paie des 2 parents (- de 3 mois)
- Attestation CAF (- de 3 mois) pour les bénéficiaires d'Allocations Familiales
- Original + copie du justificatif de domicile : SGDE ou EDF ou FT
- Impôts sur le revenu déclaré récemment pour les artisans
- Enveloppe timbrée à 1.30 Euro (format 23 x 16)

NOTA : - Les dossiers incomplets ne seront pas acceptés

- Seul le père, la mère ou toute personne possédant une décision de justice peuvent procéder à l'inscription de l'enfant
- Les attestations de domiciliation ne sont pas acceptées.

PARENTS : Pensez à mettre à jour les vaccins de vos enfants pour la rentrée scolaire.





Communiqué de presse

Il est porté à la connaissance des parents d'élèves que les inscriptions à la **CANTINE SCOLAIRE** pour l'année scolaire 2010/2011 s'effectueront du 01/08/2010 au 31/08/2010.

Les parents sont priés de se présenter à la « Régie des Cantines Scolaires » Impasse Ménard 97351 Matoury, Tél. : 0594 35.81.74. Le dossier d'inscription comporte les pièces suivantes :

- Avant dernier bulletin de salaire des deux parents
- Cople de la notification de paiement des allocations familiales
- Livret de famille
- Carte de séjour (pour les étrangers)
- Quittance de loyer ou d'électricité
- Déclaration des Revenus
- Assurance extra scolaire

Aucun dossier incomplet ne sera pris en considération

SERONT INSCRITS PRIORITAIREMENT

- Les enfants dont le domicile est situé à plus de **TROIS KILOMETRES (3KM)** de l'école.
- Les enfants dont les **DEUX PARENTS TRAVAILLENT** et n'ayant personne pour les accueillir le midi.

Toute admission à la cantine est subordonnée au Paiement des tickets de repas (en espèces, C.B. ou par chèque certifié par votre organisme bancaire ou postal) un mois à l'avance.

Une carte vous sera remise le jour de la réinscription ou de l'inscription, elle sera exigée pour l'achat des tickets. Vous avez jusqu'au 10 de chaque mois pour régulariser les retards de paiement. Passé cette date, l'enfant ne sera pas admis au réfectoire.

Toute absence devra être signalée en régie et auprès des chefs d'établissements.

Les enfants ne seront définitivement admis qu'après que les parents se soient acquittés des frais d'inscription



**LA CANTINE FONCTIONNERA
LE JOUR DE LA RENTREE**



Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 14h30 – Fermeture de la caisse 13h30

XVII. Intervention d'Echade concernant des refus d'inscription scolaire par la mairie de Matoury, en date du 18 mars 2010

De la part d'Aurélie PIALOU
Association ECHADE

A Matoury, le 18 mars 2010.

Monsieur l'Inspecteur.

Par la présente, je tiens à vous informer de mon passage à la Mairie de Matoury ce matin.

J'accompagnais 3 parents qui souhaitaient procéder à l'inscription de leurs enfants. Malheureusement, tous les 3 sont repartis sans que la mairie n'accepte leur dossier d'inscription et ne leur remette une attestation de dépôt.

Certaines pratiques constatées tendent à bloquer l'inscription de ces enfants, sans raison valable. Afin que vous puissiez vous faire un avis sur la question, je me permets de vous relater chaque entretien.

Pour l'enfant K' , née le 15 mars 2005 à Cayenne : l'agent d'accueil demande à ce que la maman présente lui fournisse l'original de la facture d'électricité, justificatif de domicile, dont la copie est au dossier. A défaut, elle refuse le dossier. La dame doit revenir.

Pour l'enfant K(, né le 18 septembre 2007 à Cayenne : même problème.

Pour l'enfant M , né le 10 janvier 2003 au Surinam : c'est un enfant en obligation scolaire dont je vous avais précédemment parlé et qui ne pouvait s'inscrire en raison d'un défaut de justificatif de domicile. Aujourd'hui, ses parents ont enfin une adresse. Monsieur se déplace en mairie pour l'inscription et son dossier est considéré « comme complet » par l'agent que nous avons rencontré; toutefois, son dossier lui est rendu car il ne peut présenter l'original des documents qui constituent son dossier (l'attestation d'hébergement, son titre de séjour, le passeport de sa femme, le carnet de vaccination).

Pour l'enfant V' , née le 17 février 2007 à Cayenne : la maman travaille chaque matin et ne peut donc pas répondre aux horaires d'ouverture des bureaux des affaires scolaires pour la réception des dossiers. Je demande donc à l'agent si elle accepterait le dossier que je lui présente pour la dame. L'agent le vérifie et m'informe qu'il manque la photo et que Madame doit également produire son contrat de bail en original, l'acte de naissance de son enfant ainsi que sa facture d'électricité (documents tous présents dans le dossier en copie).

Voilà donc 4 enfants qui n'ont pu s'inscrire suite à des exigences, me semble t-il, infondées de la mairie de Matoury.

Enfin, j'ai tenté d'obtenir des nouvelles sur l'affectation de l'enfant en obligation scolaire
P , que j'ai accompagnée en mairie la semaine dernière et qui n'a à ce jour reçu
aucune réponse. Mme C. m'a répondu qu'il fallait attendre la réponse et qu'elle avait
prévenu que ça allait être compliqué!

Quelle stratégie me conseillez-vous d'adopter devant ces exigences inopportunes, sachant
qu'officiellement Junior est en obligation scolaire et que les autres dossiers doivent en principe être
déposés par les parents avant le 31 mars, date décrétée par la mairie?

Vous remerciant par avance de votre aide.
Respectueusement.

Aurélie PIALOU
06 94 43 05 55

**XVIII. Courrier en réponse de la mairie de Matoury en date du
28 avril 2010**

**MAIRIE
DE
MATOURY**
Guyane Française

REPUBLIQUE



FRANÇAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

N°246-10-/MAT/DE
Service : Division de l'Éducation

Matoury le 28 avril 2010

**Le Maire de la Commune de Matoury
Conseiller Général de canton
Chevalier de la Légion d'Honneur**

A

Madame Aurelie PIALOU
12, Rue Robert ADAMI

97354 REMIRE -MONTJOLY

Objet : Accusé de réception

V/Réf : V/L du 18/03/10

Madame,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre correspondance citée en référence et adressée à Monsieur l'Inspecteur de la Circonscription de Matoury Oyapock qui a bien voulu me la transmettre pour traitement.

Croyez que c'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons accueilli votre démarche dans la mesure où vos préoccupations rejoignent les nôtres qui se traduisent par d'importants et de constants efforts que nous consacrons depuis de nombreuses années pour réaliser les structures d'accueil des enfants en âge de scolarisation sur le territoire communal.

En effet, il ne me semble pas sans intérêt de rappeler que la scolarisation occupe une place prépondérante dans notre politique éducative. C'est pour cette raison que différentes opérations de réhabilitation de l'habitat insalubre comportent désormais un programme de constructions scolaires afin de rapprocher l'école du lieu de résidence des enfants. C'est ainsi que l'ouverture d'un nouveau groupe scolaire est prévue à Cogneau-Lamirande dès la rentrée scolaire 2010-2011. D'autres prévisions sont à l'étude dans trois secteurs : Bourg, Balata et Cotonnière.

S'agissant à proprement parler de formalités d'inscriptions scolaires, il importe de rappeler que chaque année, au début du mois de décembre, la collectivité diffuse largement par voie d'affichage et de communiqué dans les médias, un avis d'information indiquant aux parents, sans aucune distinction les périodes d'inscription tant en primaire qu'en maternelle.

Or il s'avère que certains parents par négligence ou pour diverses raisons ne se présentent pas en Mairie pour remplir les formalités d'inscription scolaire, ce qui pose un réel problème de traitement des dossiers et de suivi de la scolarité des enfants.

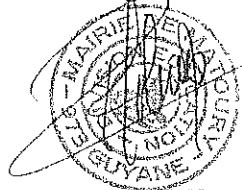
Hôtel de Ville : 1, rue Victor Céide - BP 59 - 97351 Matoury
Tél. 19 (594) 35.32.32 - Télécopie : 35.32.75

Aussi, ai-je l'honneur de vous prier de bien vouloir demander aux parents des enfants
K, K, M, et V
de se présenter à la Division de l'Education, auprès de Mademoiselle S. (0594 28 62 08)
qui a reçu des instructions pour traiter lesdits dossiers avec une attention particulière.

Enfin et pour votre information, je confirme l'affectation de l'enfant P. à
l'école maternelle de Balata dès la rentrée scolaire 2010-2011.

Espérant vous avoir rassuré quant à l'engagement de la collectivité à lutter sans cesse
contre la discrimination en matière de scolarisation et attentif à toute disposition susceptible de
nous aider dans cette mission, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération
distinguée.

P/Le Maire,
La Déléguée aux Affaires scolaires,



Nélie POLIUS

Copie : Inspecteur de la circonscription pour information

**XIX. Dossier « Sous les bancs de l'école », La Semaine
Guyanaise du 2 mars 2011**



Sous les bancs de l'école

En Guyane, la plupart des élèves des communes isolées sont obligés de quitter leur famille afin de poursuivre leurs études secondaires, et pour certains dès le collège. Une situation difficile car cette étape marque alors une rupture avec leur milieu de vie, la découverte d'un système nouveau qui débute par la confrontation à une problématique d'hébergement patente. UNE ENQUÊTE DE MARION BRISWALTER



> L'école élémentaire du village amérindien de Taluen, sur le haut-Maroni

C'est une maison à deux pas de la plage, à Rémire-Montjoly. La brise accentue le fond de l'air rendu frais par une pluie fine qui tombe. Cette maison héberge Mme P.* qui a ouvert ses portes à deux lycéennes venues du haut-Maroni. À 19 ans, l'une suit une carrière sanitaire et sociale à Cayenne, au lycée Melkior et Garré. Elle est originaire d'Antécume Pata. L'autre est née à Twenké, elle a 18 ans et est en 1^{ère} Bac Pro secrétariat au lycée attenant, Max Joséphine. Très jeune, elle a dû quitter sa famille pour incorporer le collège de Maripasoula. *«Je me suis retrouvée toute seule, même s'il y avait mes deux cousines avec moi»*. Hébergée dans une famille boni, elle a dû s'adapter même si *«c'était pas comme mes parents, pour la cuisine»*. Pendant quatre ans, elle suit sa scolarité et ne rentre *«pas toujours»* le week-end chez les siens. Voilà au moins six années qu'elle a quitté le domicile familial et elle n'a que 18 ans. Son amie W.* a dû faire face à l'éloignement elle aussi, c'était en septembre 2009, pour continuer son cursus et aller au lycée. *«Difficile»*, voilà l'adjectif qu'elle répète, timide mais plus décontractée qu'elle ne le fût à son arrivée à Cayenne. Assise non loin de la personne qui l'héberge, elle raconte qu'au début ses parents ne voulaient pas la laisser partir à Cayenne, *«parce que je suis une fille»*. *«Parce qu'on peut tourner mal à la ville. Tes parents avaient peur que tu sortes et tombes enceinte»* précise Mme P.*, qui a rencontré, à plusieurs reprises, les parents de la



> Ekenaou (à gauche) étudie et vit à Maripa-Soula où elle est hébergée chez un enseignant qui a habité à Taluen, son village d'origine. Pauline (à droite), sa sœur cadette, a choisi des options particulières et se retrouve scolarisée au collège Matoury 3. Elle réside chez une famille métropolitaine qui vit à Roura.

lycéenne avant qu'ils n'acceptent le déménagement provisoire de leur enfant. Vu depuis l'intérieur, le littoral peut effrayer.

«Lorsqu'elle va à Trois Sauts, le Recteur se fait interpeler par les parents qui lui reprochent de leur avoir pris leurs enfants, qui, lorsqu'ils reviennent, ne sont plus Wayampi» évoquait l'anthropologue Fran-

çoise Grenand lors d'une conférence. L'école ignore «des savoirs et connaissances qui pourraient pourtant être utiles à tous» s'agace Nicole Launey, enseignante retraitée et membre fondatrice du collectif pour la scolarisation des enfants de Guyane (collectif qui a œuvré pour la création de l'Observatoire de la non-scolarisation, ndlr).

«Il y a la ville, c'est plus la forêt»

«Si je les écoutais, ce serait du riz tout le temps! Le cachiri je n'en ai pas, le manioc et la cassave on en mange de temps en temps. On mange surtout des légumes». Le menu à la maison de Mme P.* semble à présent accepté par les lycéennes, qui ont dû faire de vrais efforts pour s'adapter



à un régime alimentaire qui n'était pas leur. Mme P.* veille au soutien scolaire. Les jeunes femmes fournissent «un gros travail personnel, plus que la moyenne, elles sont très désireuses et sérieuses. Mais la difficulté de compréhension du français reste, il n'y a pas d'aide au lycée, je ne sais pas si les profs prennent conscience de la difficulté de compréhension des mots et concepts». Ekenaou étudie et vit à Maripa-Soula, accueillie chez un enseignant qui a habité à Taluen.

Parce qu'elle a choisi des options particulières, sa cadette, Pauline, est scolarisée au collège Matoury 3 (Rochambeau), et habite dans une famille métropolitaine de Roura. «Ça se passe bien» répondent-elles toutes deux timidement. «Elles sont bien tombées» commente un agent en poste à Taluen. David est enseignant. Il pointe du doigt une dure réalité, qui encourage des situations parfois effroyables. «Comme il n'y a aucun internat dans les lycées de Guyane (il y en a 5, ndlr) on fait appel aux familles hébergeantes... Certaines familles sont très bien mais d'autres maltraitent – ou ont

maltraité si on est optimiste – les enfants... du coup des parents refusent d'envoyer leurs enfants vers les villes pour continuer leurs études».

Cette réalité d'une violence domestique, morale, est déplorée par un agent de l'État en poste sur le haut-Maroni. Selon lui, il est courant que de «nombreux enfants soient esclaves de leur famille hébergeante». Sous le chantage d'un hébergement, esseulés, les jeunes deviennent malgré eux les bonnes à tout faire «n'osant pas se rebeller». Cette situation de malaise, Française l'a vécue en des degrés bien moindres. Elle se souvient avoir

CHIFFRES Noël et Pâques en famille... ou presque

Lors des vacances de Noël et de Pâques, les élèves issus des communes isolées et scolarisés sur le littoral ont la possibilité de rentrer chez eux, sans déboursier d'argent, par financement des collectivités.

Ils sont pris en charge en bus depuis la commune où l'élève est scolarisé jusqu'à sa commune d'origine, si elle est reliée par voie terrestre ou jusqu'à l'aéroport de Rochambeau. Puis ils empruntent un avion à destination de Maripa-Soula. Selon les informations communiquées, «En 2010, sur les 300 lycéens pour qui le billet a été payé, seuls 150-200 ont réellement pris l'avion». Les raisons invoquées étant des temps de transport trop long pour rejoindre la famille ou parce que «les lycéens partent à une date autre». L'ouverture de la ligne Cayenne-Saint Laurent-Grand Santi aurait dû donner des ailes aux élèves de Grand Santi qui voulaient rentrer chez eux à Noël. Mais à cause d'un avion cloué au sol, la compagnie assurant la liaison, n'a pas pu acheminer les élèves. Ces derniers auront donc dû transiter par Cayenne, Maripa-Soula, puis descendre le Maroni en pirogue pour arriver à Grand Santi au terme de cinq à neuf heures de trajet. Grand Santi est pourtant à 40 minutes de Saint-Laurent... en avion. • M.B.

fait des pieds et des mains pour être hébergée alors que commençait sa scolarité sur le littoral, sans toit. Sa déconvenue est intense lorsqu'elle se voit attribuer un hébergement chez «une personne âgée». «Je ne touchais pas la télécommande, je ne pouvais pas ouvrir le frigidaire» se souvient-elle, «on est plus chez soi, on est chez quelqu'un d'autre». Malgré tout, avec pugnacité, Françoise s'accroche et obtient son Bac Pro au lycée de Matiti. Un sésame, dopé d'une opportunité professionnelle rare, qui lui permet d'être embauchée dans son village, Taluen, par le Parc amazonien.

CHIFFRES Combien ça coûte

Les frais d'internat s'élevaient de 1 200 à 2 000 € par an pour un internat classique. 2 500 € pour les internats d'excellence (prise en charge le week-end).

Le projet d'internat à Saint Georges coûterait 2 millions d'€ pour 80 - 100 lits.

Ce sont les *Homes* (internats des sœurs de Saint-Vincent de Chartres) qui ont été les premiers internats à Maripa-Soula. L'internat au collège Gran Man Difou s'ouvrira en 2009, onze ans après l'ouverture de l'établissement. • M.B.

Face à des situations de maltraitance sporadiques, on attendrait des services de protection de l'enfance des collectivités qu'elles assurent un suivi. «On nous a dit qu'on allait nous visiter» raconte Mme P*, «mais rien. Depuis deux ans. Je pense qu'il n'y a pas assez de rigueur, de surveillance».

Des enfants parfois livrés à eux-mêmes

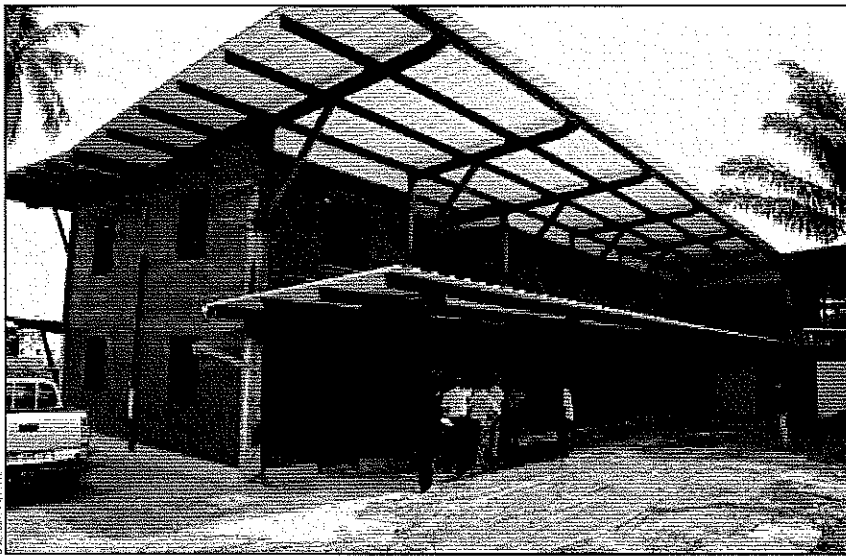
«Le premier gosse que j'ai hébergé, il a aujourd'hui 25 ans» se souvient le capitaine Apouyou du village boni de Kourou. «Depuis la création du lycée Élie Castor, j'ai gardé six à sept gosses. Les enfants viennent comme ça chez moi parce qu'ils connaissent mes enfants. Parfois ce sont des enfants en détresse (...) Quatre ont eu leur BTS». Le Capitaine pointe du doigt une réalité sociale, dont l'enfant est la victime directe. «Ça m'est arrivé que des enfants soient envoyés sans argent, même pas pour le bus. Pour beaucoup il y a les parents sans papier, qui n'ont pas d'argent».

> Un dortoir du Home des sœurs de Saint-Vincent de Chartres à Maripa-Soula



Ce qui élimine la possibilité d'un hébergement en famille, sauf «s'ils ont la chance d'être pris en charge par la collectivité via une assistante sociale». Les choses évoluent. Pour les familles du Lawa (nom du bras du Maroni en amont de Papaïchton) et de Saint-Laurent, «ça s'organise beaucoup auprès des familles qui louent des appartements pour les enfants» explique Seefiann Deie, président du Conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenge de Guyane (et journaliste à *Guyane 1ère*). S'ils ont un toit sur la tête, en revanche, «l'encadrement est zéro» faute d'adultes pour cadrer les jeunes soudain libres comme l'air. «Souvent ça tourne mal, pas toujours ... certains arrivent à gérer» commente-t-il.

Il y a les adolescents du haut-Maroni et de l'Oyapock, mais aussi ceux des bourgs, à quelques pas des grandes villes. Pour les jeunes de Régina, Saint-Georges, d'Iracoubo et Bellevue, de Sinnamary, la question du «étudier loin de chez soi» inquiète.



> Le dernier dortoir de l'«internat d'excellence» de Maripa-Soula (ici en travaux en 2010) construit par le Conseil général sur un terrain de l'évêché de Guyane

Selon une pédopsychiatre exerçant à Cayenne, ce changement radical de vie déboussole. «*La langue, les repères familiaux, les relations sociales avec les adultes, c'est un apprentissage qui s'ajoute à l'adaptation scolaire (...)* On sait que les questions identitaires sont importantes à l'adolescence. Il faut pouvoir arriver à tisser les deux cultures [pour les enfants bushinenge et amérindiens]. Les programmes académiques sont beaucoup trop métrocentrés». L'inadaptation, la peur légitime de l'inconnue ont une incidence désastreuse sur le parcours scolaire de certains, qui désertent les cours en milieu d'année. Par exemple à Grand Santi, la mission locale régionale a répertorié «*280 personnes, âgées de 16-25 ans, qui ont décroché pour des raisons d'hébergement*». Beaucoup s'arrêtent en troisième. «*Il y a une grosse problématique liée aux établissements disponibles*» s'inquiète l'organisme.

De l'avis du rectorat, cette situation est en train de changer. «*La*

grosse nouveauté c'est le passage à une logique d'internat, élément central du dispositif (de lutte contre la déscolarisation, ndlr). On est passé de 150 places à 500 places, dont 200 sous le contrat de la cohésion sociale (internats d'excellence)». «*J'en suis absolument convaincue, c'est la solution*» n'en démord pas le recteur Florence Robine. Une solution qui pourtant a mis du temps à être tangible. «*Ce n'est pas a priori une mission de l'Éducation nationale, mais du ressort des collectivités locales (à qui incombe la construction des établissements scolaires, ndlr)*» glisse en préambule le recteur. «*Il n'y avait pas de vraie politique de communication, volontariste (par les collectivités locales et le rectorat, ndlr)*». La «*prise de conscience collective est récente, d'accompagner et communiquer auprès des familles que l'internat est la solution*». Une option qui ravit Jean-Pierre Constance, le directeur de l'Enfance et de la Famille au Conseil général. Il évoque «*le coût*» pour la collectivité de

REPÈRES L'internat gâte les lycées

6 internats existent en Guyane, 3 ont été ouverts à la rentrée 2010 :

- 1 en collège: à Maripa-Soula (internat d'«excellence», week-end compris)

- 5 en lycées: Rémire 2 (internat d'«excellence», week-end compris), Elie Castor et Gaston Monnerville à Kourou, Bertène Juminer à Saint-Laurent et au lycée de Mana 2.

Les critères d'acceptation en internat dépendent surtout de l'éloignement du domicile et, dans un second temps, des conditions de vie de l'élève chez lui. • **M.B.**

ce «*dispositif familles hébergeantes mis en place par défaut*». Il se réjouit, «*nous sommes de moins en moins impactés*», «*avec la mise en place des internats, l'hébergement par les familles hébergeantes tend à se réduire*».

Apprivoiser l'internat

Longtemps vides, les internats sont à présent pris d'assaut: en 2010, l'internat de Monnerville est plein, la liste d'attente du nouveau lycée Mana 2 qui offre 80 places ne cesse de s'allonger, Bertène Juminer (Saint-Laurent) a ouvert 150 places en plus à la rentrée 2010. Selon le

recteur, les familles «*étaient réticentes au début*» à laisser leurs enfants en internat. Internat rimait avec «*enfermement*».

Si les internats offrent une solution d'hébergement la semaine, une option doit être trouvée le samedi et dimanche lorsque l'établissement ferme. C'est pour en finir avec des enfants livrés à eux même le week-end que voyaient le jour à la rentrée 2010 les internats dits d'«*excellence*», ouverts sept jours sur sept, réservés aux collégiens ou lycéens «*méritants*» issus du haut-Maroni et de l'Oyapock (*le dispositif a montré de grosses limites à ses débuts*). Pour Nicole Launey, «*en septembre (...) les institutions responsables, la région et le rectorat n'ont pas été à la hauteur. Selon le témoignage d'une enseignante, les jeunes des sites isolés se sont vu proposer un accueil qui répondait en fait au recrutement «excellence»: sur lettre de motivation, bons bulletins, refus des jeunes en CAP et annonce dissuasive du prix de 3300 euros sans que les aides diverses possibles ne soient annoncées: donc beaucoup de jeunes ont renoncé à la demande et ont été, de fait, discriminés et c'est grave!*».

«**Pour réussir à l'école, ils doivent refouler et nier tout ce qu'ils sont**»

Une des solutions pour limiter le décalage des lycéens provenant des villages isolés, serait-il de construire des lycées sur le fleuve? «*Si c'est pour enfermer les jeunes dans une seule orientation, c'est inacceptable!*» rétorque Florence Robine. Pour que

ASSOCIATIONS Expliquer la famille d'accueil

L'association *Ark en ciel* (Cayenne) sillonne les fleuves à la rencontre des familles d'élèves de 3^e qui quitteront le domicile l'année suivante pour aller au lycée. L'association explique aux parents comment se passe l'intégration en famille hébergeante, mais aussi les démarches administratives à faire pour les inscriptions, pour la Sécurité sociale, les aides d'hébergement et de scolarisation... C'est aussi l'occasion pour l'enfant de se préparer «*à une nouvelle dimension*», car, pour certains, l'entrée au lycée marque leur première incursion dans la ville. • **M.B.**

cette option soit bénéfique, «*il faudrait être capable d'ouvrir toutes les options, avoir assez de professeurs et assez d'élèves*». Avec dix élèves dans la classe de seconde générale de Maripa-Soula «*on ne peut pas leur offrir le minimum en terme d'options et d'exploration d'enseignement. Par exemple, l'option Sciences économiques et sociales, obligatoire en seconde, ils ne l'ont pas eu*». «*Il faut que les abandons qui étaient massifs tombent*» invoque Francis Defranous, conseiller spécial du recteur. Mais l'administration et les collectivités s'en donnent-elles vraiment les moyens? «*L'idée même de collège de proximité pour les villages du haut-Maroni a été abandonnée: la fermeture du collège d'Antécume Pata à la rentrée 2010 en est la preuve. Ce collège qui a fonctionné avec le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) a reçu ensuite par correspondance les cours d'enseignants des collèges de Saint-Georges et Maripa-Soula, avec un poste d'enseignant du primaire détaché sur place pour faire cours aux collégiens. Au cours de la dernière année scolaire, cet*

enseignant a été invité à faire une demande de mutation et c'est ainsi que les familles et les enseignants de l'école primaire ont été «informés» de la fermeture de ce collège» pointe Nicole Launey.

• **Marion Briswalter**

* Ces personnes n'ont pas souhaité révéler leur identité

POUR ALLER PLUS LOIN:

> *Projet Internat d'Excellence sur le site de l'académie de la Guyane*, www.ac-guyane.fr/spip.php?rubrique72

> *L'internat sur la route de l'excellence*, www.franceguyane.fr/regions/guyane/l-internat-sur-la-route-de-l-excellence-09-10-2010-71610.php

> *Pratiques et représentations linguistiques en Guyane*, IRD Puren 2007/285 et Alexis Tiouka, in *Adaptations du système éducatif*, ONU 1998.

> *Saisine de la Halde*: www.migrantsoutremer.org/Exclusions-de-l-acces-a-l, 19

Recommandations de la Halde
www.migrantsoutremer.org/Halde-Deliberation-sur-l-acces-a-l

> *L'éducation nationale dispositif d'un ethnocide en Guyane*, texte anonyme envoyé sur le forum de Blada: www.blada.com/data/File/2010pdf/malapi062010.pdf

**XX. « Education nationale dispositif d'un ethnocide en
Guyane ? » mars-mai 2010, Ibanez Amparo**

L'Education nationale dispositif d'un ethnocide en Guyane ?

Retirer le plus tôt possible les enfants à leurs familles, les éloigner le plus longtemps possible de leurs villages, expliquer que sans emploi salarié il n'y a pas d'existence, que l'on n'est rien sans un diplôme, fût-il d'aucune utilité, telle est la première étape de l'enseignement sur le fleuve Maroni.

Mais pourquoi donc ?

L'existence de parents qui parviennent à faire vivre leurs familles en dehors des subsides de l'état, ou quand bien même, en échange de piètres allocations ou de maigres rémunérations pour des activités qui n'en sont pas ou qui n'ont pas lieu d'être, dérange. Ils sont si peu pourtant, mais l'important n'est pas là. Il s'agit de démontrer qu'en dehors du travail salarié, même s'il est inutile, il n'est pas possible de vivre de façon civilisée.

Ce qu'il faut désormais enclencher, de façon irréversible et à marche forcée car cela n'a que trop duré, c'est l'assimilation, donc la disparition de ces populations qui échappent, qui s'échappent.

Ces populations qui échappent en partie par leur langue, par leur mode de vie, au système conduisant à la totale dépendance par la consommation mais surtout par l'asservissement, doivent être mises au pas et rapidement.

Il y a trop de temps que les écoles fonctionnant tout au long du fleuve Maroni ne produisent pas suffisamment de main d'œuvre docile, de sujets serviles.

Cette vaste opération s'accélère car il est urgent de reconquérir cette partie du territoire qui échappe à la mainmise de la mère patrie.

Les résultats sont là, évaluation après évaluation : 2% en moyenne de la population scolaire du Maroni ont les fameux « acquis » scolaires en CE2. La multiplication des évaluations de la maternelle au CM2 n'y a rien changé.

Les résultats sont d'une désarmante régularité, mais ils permettent de justifier des mesures qui n'osent dire leur nom : disparition des cultures minoritaires et de leur mode de transmission des savoirs.

Les constats, les résultats n'ont rien de nouveau, pourquoi alors cet empressement soudain ?

Un souci de rétablir la trop galvaudée égalité des chances ?

Il est évident que les enjeux sont ailleurs.

La Guyane, et particulièrement le Maroni, est un territoire qui ne plie pas aux injonctions des frontières, aux délimitations des influences géopolitiques. La pression de l'administration rectorale à scolariser les enfants de plus en plus jeunes, (relayée en cela par les syndicats) est proportionnelle à la pression des populations qui croissent et que l'on ne parvient pas à contrôler.

Personne ne fait mystère que la langue la moins parlée tout au long du Maroni est le français. Celle justement des injonctions, du contrôle et ... de l'école.

Alors, s'il est évident que l'école n'est pas là pour donner aux populations les outils pour prendre elles-mêmes leur destin en main, pour se construire un avenir qui pourrait différer du format prévu, il faut qu'elles perdent toutes références à des modes d'être au monde que l'on a décidé d'éradiquer définitivement, en commençant par la non reconnaissance de ces langues comme vecteurs possibles d'autres savoirs.

Ne plus avoir de refuge, de lieu de repli en cas d'échec. Tel est l'objectif non avoué de la vaste entreprise mise en place par l'éducation nationale.

Jusque là, nombre d'élèves n'ayant pas parcouru le chemin qui devait les mener à abandonner un mode de vie jugé primitif sont revenus dans les villages, y ont fondé leurs familles et ont continué à y vivre. Désormais ceci n'est plus tolérable.

Il faut que les villages se vident et que les élèves viennent, comme en France métropolitaine, rejoindre les villes et enfler les files de demandeurs d'emploi. Qu'ils ne soient plus en mesure de vivre d'autre chose que des miettes versées par la France.

Dans ce qu'il est convenu d'appeler le pays amérindien, la pression s'intensifie.

Pressions, pour scolariser les enfants à partir de 3 ans, exercées sur des enseignants qui se font un devoir d'appliquer les directives.

Suppression de l'antenne collège à Antécume-pata, entraînant l'obligation pour les familles qui souhaitent continuer à scolariser leurs enfants de le faire à Maripa-Soula et à l'internat. Car pour ceux qui essaieraient d'échapper à l'internat gouverné par l'église catholique ou celui d'excellence de 32 places surmonté du logement du prêtre, la suppression de l'aide aux familles d'accueil est un argument décisif.

En effet, pour le bien des ces enfants, ils ne doivent plus être accueillis dans des familles aux mœurs si étranges.

L'encadrement par les bonnes sœurs est une excellente alternative. Elles organisent des activités diversifiées, des chants le dimanche matin, des défilés derrière un cercueil recouvert d'or contenant les poussières d'une jeune fille décédée en France à l'âge de 24 ans et devenue sainte après sa mort, toutes sortes d'animation autrement plus saines que celles qui consistent à continuer d'aller aux abattis ou à participer aux tâches quotidiennes de l'entretien d'une habitation familiale.

Car à Maripa-Soula, plus grande commune de France, les voiles peuvent circuler librement dans les écoles aux côtés du Recteur, du Ministre de l'Education (1 photo), mais ils ne sont pas musulmans, le port de colifichets catholiques en tous genres, dans les écoles ne constitue pas non plus une atteinte à la laïcité. Comme si traversant l'Atlantique, les signes distinctifs de l'église, à condition qu'elle soit catholique et reconnue par le Vatican, ne constituaient plus une atteinte à la laïcité, et que ces signes extérieurs n'alimentaient plus les communautarismes.

Pourquoi soulever ce voile sur cette question ?

La Guyane échappe à la séparation de l'église et de l'état (2), Car en Guyane, les décrets Mandel du 28 mai 1948 permettent que reste en vigueur l'ordonnance royale du 27 août 1828 qui prévoit la reconnaissance du seul culte catholique, avec agrément préfectoral préalable à la nomination des ministres du culte et rétribution de ces derniers par le budget départemental. Seule l'église catholique bénéficie de ce statut et les 27 prêtres (1500 euros mensuels en moyenne) ainsi que l'évêque sont salariés du Conseil Général.

Il est alors moins surprenant qu'elle contribue activement à cimenter, souder l'appartenance des populations à leur nouvelle communauté : celle de l'église catholique et de l'état qui la finance.

Nous ne sommes plus au XVI^e siècle, les termes ont changé, on ne christianise plus les sauvages, on leur offre l'accession à une véritable et indispensable spiritualité, une ouverture au monde moderne.

Cependant, pour faire taire les mauvais esprits qui prétendent que la laïcité serait mise à mal ce la sorte, on construit un internat flambant neuf (1) pour accueillir nos chers petits Amérindiens « labellisé excellence » (3), termes qui auront du mal, ici comme ailleurs, à cacher les échecs que ce type de scolarisation entraîne.

Les murs sans ouvertures, les surfaces dignes des plus belles constructions d'enfermement du XIX^e qui déjà regroupaient, de par les territoires occupés, tout ce qu'il y avait de petits cerveaux à modeler. De la Nouvelle Calédonie aux territoires des grands nords, peu en ont réchappé. Les faits sont têtus, les pouvoirs tout autant.

La carte scolaire, soigneusement occultée, consolide l'édifice. L'administration ferme le collège d'Antécume-pata sans juger nécessaire d'informer enseignants, familles, encore moins de leur demander leur avis. Mais crée par contre, un poste supplémentaire pour accueillir les moins de 5 ans.

Il ne s'agit pas seulement de retirer toute référence à une culture d'origine, il faut également substituer la culture par celle du pouvoir en place (4).

Il faut donc assimiler. Même si les populations sont réduites, elles n'en constituent pas moins une menace latente qui pourrait se réveiller. Comme si l'unique fait d'exister, de vivre e façon différente depuis des siècles démontrait à lui seul que le fonctionnement des « grandes nations civilisatrices » était, lui, un système moribond, mortifère qui ne conduit qu'à la destruction des cultures minoritaires et des ressources de la planète.

Pour parfaire le système, il reste l'anéantissement de la formation des maîtres et le recrutement d'enseignants contractuels, non formés, ignorants des cultures qu'ils vont rencontrer.

Quoi de plus efficace pour former des populations serviles que de recruter des personnels qui ont dû se soumettre eux-mêmes à l'asservissement du travail précaire?

Quoi de plus efficace pour éradiquer toute autre forme de parler, de pensée, que d'envoyer dans les écoles des personnels qui n'ont aucune connaissance des populations qu'ils vont rencontrer et ne connaissent comme rapport au monde que les rapports marchands, la société de consommation et comme modèle suprême de réussite dans la vie, le travail salarié et précaire.

Les différentes activités dans les écoles sont particulièrement éclairantes et affligeantes.

Pères Noël sur leurs traîneaux glissant sur la neige, comprenant parfois des variantes locales qui feignent l'adaptation ou croient sincèrement en faire preuve : les Pères Noël se promènent alors en canot et suspendent les cadeaux aux branches des palmiers. Œufs de Pâques, Fête des mères, anniversaires carnavalesques, kermesse avec inévitable microphone hurlant les remises de prix, les coupes diverses, compétitions et concurrence font rage.

Car il s'agit également d'éradiquer ces comportements qui ne comprennent pas les lois de la concurrence :

- Travailler seul et surtout ne pas aider son camarade de classe ; car à l'école, travailler ensemble, demander à celui qui sait, cela s'appelle de la tricherie. Quand on est élève, on n'explique pas à l'autre ce que l'on a pu comprendre, on le garde jalousement pour soi : pour être le meilleur, pour gagner, il faut être seul. Au bout du compte, il n'y a qu'un seul premier de la classe.

Et puis l'école sera le lieu privilégié du déracinement, « l'arrachage » de ces cultures. Rendre ridicules les restes de culture en les transformant en folklore lors de manifestations publiques, défilés et autres kermesses, mettre à jour l'inéluctable inadéquation, inutilité de ces cultures, toutes vouées à la disparition historique organisée.

La mise en place par le Conseil général d'un « transport scolaire » à Antécume-pata est un exemple tristement cocasse parmi tant d'autres.

Pour les élèves d'Antécume-pata inscrits au collège à Maripa-Soula, le Conseil Général n'assure aucun transport. Par contre, à Antécume-pata, il a mis en place la ligne 70-1 P(5), qui ne sert qu'à traverser d'une rive à l'autre, quitte à faire le trajet à pied en saison sèche. Ce qui s'est toujours fait en canot, ou à la nage, et faisait partie de l'apprentissage d'une maîtrise de l'environnement doit disparaître et disparaît. Les familles, plus ou moins discrètement obligées de s'inscrire à ce transport payant, finissent par abandonner les petits canots et se trouvent bientôt démunies de cet outil indispensable dans un milieu où l'eau est l'élément principal de la vie quotidienne.

A l'inutile et au ridicule on ajoute le règlement drastique : les horaires plantés devant chacun des carbet, la présentation quotidienne obligatoire de la carte de transport certifiant, photo d'identité normalisée à l'appui, que l'on a bien payé son tribut. Peu importe si les piroguiers et les élèves se connaissent, et savent très exactement qui ils sont, où ils habitent, ce qui importe c'est le conditionnement au contrôle d'identité, à l'exactitude de la pointeuse. D'autres exemples ne manquent pas, l'école en donne pléthore, montre, démontre la petitesse, le manque d'ouverture, l'étroitesse de pensée, la naïveté de ces pensées qui prétendaient régir les rapports en relation avec l'environnement et le passé des ancêtres.

Les mythes fondateurs ne sont plus que des contes, les pouvoirs chamaniques relégués au rang de croyances animistes, voire infantiles, la pharmacopée traditionnelle des remèdes de bonne femme, la Seule Vérité est celle de la Technologie, la Seule Croyance, celle de l'église reconnue par le Vatican et le pouvoir en place, le Seul Vritable comportement civilisé, celui du Salarié Précaire et Consommateur.

Pas une filière ouverte à Maripa Soula (6) n'oriente vers la maîtrise de l'environnement, pas de lycée agricole, pas de filières de la pêche, pas même une filière bois.

Le collège d'excellence et de la réussite (7) se gardera bien de proposer une préparation au C.A.P. de vannerie, de professionnel de toits en waï ou de réparateur de moteurs de pirogue... Pas de formation d'ingénieur en agronomie, ni même en géologie. La connaissance des ressources minières, de leur exploitation est réservée à d'autres et ailleurs.

Les « forum des métiers » sont édifiants. L'armée, la police, les métiers de la sécurité, vantent leurs mérites et battent les records d'affluence. Avec en plus l'inévitable BTP pour construire une Guyane tout béton et tout électrique.

Le sabre et le goupillon réunis : l'éducation à Maripa-Soula, une excellente idée.

« Les internats pour les perturbateurs, réinventer une hiérarchie entre le niveau scolaire et le niveau pénal, lutter contre le cancer de l'absentéisme » (8), autant d'idées qui auront sans doute été inspirées au Président de la République par son Ministre de l'Education Nationale suite à sa visite à Maripa-Soula (1).

Ce texte ne constitue ni un nième appel à la sauvegarde des peuples en voie de disparition, ni même le signe d'une mauvaise conscience à apaiser. Non.

Il entend énoncer ce que prépare une institution qui sert de laboratoire à la destruction de cultures et de l'éducation en général pour tenter, s'il en est encore temps, de l'éviter.

Antécume-pata, mars-mai 2010
Amparo Ibañez
Ibanez.amparo1@gmail.com

Consulter les liens suivants :

1) <http://www.franceguyane.fr/regions/guyane/si-je-n-etais-pas-passe-par-l-internat-je-n-en-serais-pas-la-01-02-2010-49694.php> —

2) http://www.rfi.fr/actufr/articles/050/article_4806.asp —
http://pagesperso-orange.fr/1905pourtout/crbst_52.html —

3) Les internats d'excellence ont «vocation à accueillir des élèves issus de milieux modestes ou défavorisés qui ne disposent pas des conditions matérielles favorables leur permettant d'exprimer tout leur potentiel».

http://www.rfi.fr/actufr/articles/116/article_84179.asp —

<http://www.rue89.com/2009/09/02/gros-moyens-pour-l-internat-de-l-excellence-selon-sarkozy?page=3> —

<http://www.rue89.com/2009/06/13/darcos-invente-avec-villiers-lecole-pour-honnete-homme> —

4) <http://www.lepoint.fr/actualites-societe/2010-01-21/analyse-a-l-ecole-de-l-excellence/920/0/415676> —

5) <http://www.cg973.fr/Les-lignes-de-transport> —

6) - CAP : Employé Technique de collectivité
- CAP : Maintenance de bâtiments de collectivité
- Seconde GT : Informatique de gestion et de communication

Source : Brochure onisep.fr Guide après la 3^{ème}

7) <http://rom143.over-blog.com/>

8) <http://rom143.over-blog.com/ext/http://atelier.relais.maripasoula.over-blog.com/>

France Guyane 26 mai 2010

<http://www.lcpan.fr/Sarkozy-a-Beauvais-sur-le-theme-de-04109.html>

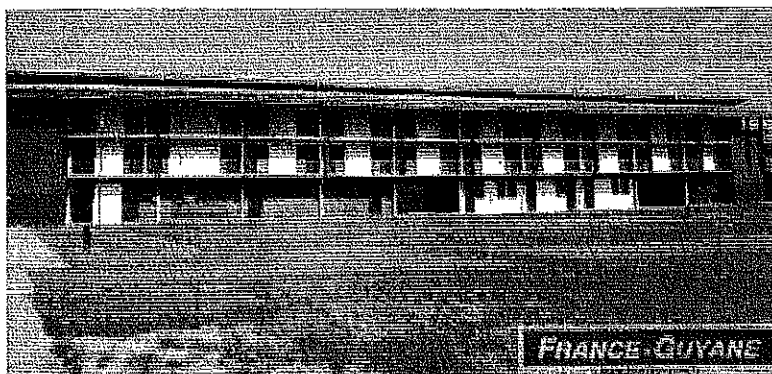
XXI. Article de France Guyane du 21 septembre 2010 « Que deviennent les internes le week-end ? »



Actualité Éducation / Santé / Environnement

Que deviennent les internes le week-end ?

Stéphanie BOUILLAGUET | France-Guyane | 21.09.2010



Les élèves qui ne sont pas en internat d'excellence ne sont normalement pas accueillis le week-end par l'établissement. Mais certains n'ont pas de famille sur place (TF)

Une dizaine d'élèves de l'internat du lycée Rémire 2 n'ont nulle part où aller quand vient le week-end. La proviseur espère pouvoir les accueillir de manière pérenne avant les vacances de la Toussaint.

C'est typiquement le genre de scénario où, pendant que les adultes se renvoient la balle, ce sont les enfants qui en pâtissent. La première rentrée à l'internat du lycée polyvalent Rémire 2 ne s'est pas déroulée sous les meilleurs auspices pour certains élèves venus des communes isolées du Maroni et de l'Oyapock.

L'internat de Rémire 2 propose en fait deux types de places. Vingt élèves « méritants » ont été sélectionnés pour entrer à l'internat d'excellence. Ces derniers sont pris totalement en charge par l'État et la Région, et sont accueillis s'ils le souhaitent durant le week-end.

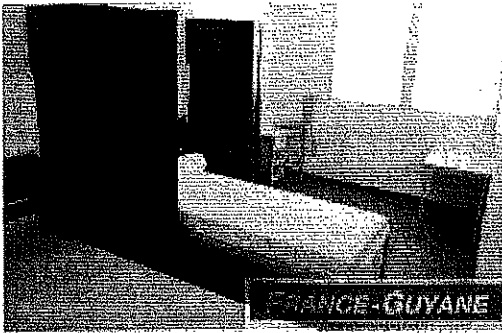
En parallèle de l'internat d'excellence, le lycée Rémire 2 peut accueillir 52 élèves en internat « classique », du lundi au vendredi. Le week-end, les internes sont censés rentrer chez eux ou chez de la famille pouvant les accueillir. L'internat a par ailleurs un coût : il revient à environ 700 euros par trimestre pour les familles. Des aides sont disponibles pour les boursiers, et chaque établissement possède un fond social qu'il est également possible de mobiliser.

« Va-t-on les lâcher dans la nature ? »

Seulement, parmi ces internes « classiques », « une petite dizaine » - selon la proviseur Catherine Levy - n'a aucun endroit où aller quand vient le week-end. Parmi eux, deux adolescents, de 16 et 17 ans, originaires de Talwen, sur le Haut-Maroni. Olivier Colin, qui habite l'Île de Cayenne, les a récupérés à l'aéroport, alors qu'il venait chercher un autre enfant, une semaine avant la rentrée.

Les deux adolescents étaient inscrits dans un lycée de l'Île de Cayenne. Olivier Colin a alors contacté la Région « pour savoir où ils pouvaient être accueillis, soit via le réseau de familles hébergeantes, soit à l'internat. Elle nous a répondu que c'était bon pour l'internat », explique Olivier Colin. Après quelques renvois de balle, l'internat de Rémire 2 les a finalement inscrits. Mais le problème de l'accueil le week-end se pose toujours. « L'établissement m'appelle tous les

vendredis pour que je vienne chercher les deux élèves pour le week-end. Mais je n'ai pas les capacités d'accueil. Mais sinon, que vont-ils devenir ? On va les mettre à la rue ? » Olivier Colin est en fait devenu le « correspondant local » des enfants aux yeux de l'établissement, qui n'a pas de contact avec la famille, alors « qu'(il) n'avait pas demandé à l'être ». Il est donc censé les prendre en charge quand le besoin se fait sentir, par exemple quand les enfants tombent malades ou en cas de force majeure.



(TF)

Un accueil plus large le week-end

Pour le Steg-UTG, alerté de cette histoire, « on ne peut pas accepter un traitement différencié des jeunes du pays. On ne peut pas lâcher dans la nature des élèves qui viennent de loin le vendredi soir », s'exclame Bruno Niederkorn.

Le lycée Rémire 2 tente néanmoins de répondre à ce problème. Le week-end dernier, il a accueilli une dizaine d'internes sur place. « Certains correspondants ne pouvaient pas les assumer le week-end, il fallait donc qu'on les accueille », explique la proviseur, Catherine Levy. Confronté à ce problème, l'établissement « envisage d'élargir l'ouverture de l'internat le week-end. On étudie les modalités, on doit recruter du personnel... Ça ne peut pas se faire du jour au lendemain ». Néanmoins, la proviseur espère que cette mesure pourrait s'étendre « avant les vacances de la Toussaint ». L'établissement étudiera les situations au cas par cas.

Selon le rectorat, cette ouverture dépend aussi « d'un certain nombre de points à régler avec le Conseil régional » : « Nous sommes suspendus aux réponses de la Région sur la coordination à avoir sur le sujet », dit Francis Defranoux, conseiller spécial du recteur. En clair, la collectivité régionale doit aussi mettre la main à la poche.

Régine Daniel, chargée du réseau des familles hébergeantes à la Région, assure que la collectivité compte régler ce problème « le plus rapidement possible ». Selon elle, la différence de traitement entre internat d'excellence et internat classique a semé la confusion chez les familles.

Tous s'accordent en tout cas pour dire que l'année prochaine, la rentrée à l'internat devra être mieux préparée, pour éviter que les couacs qui ont émaillé cette rentrée ne se présentent à nouveau.

XXII. Communiqué SGEN-CDTG-CFDT du 5 septembre 2010

Infos citoyennes

08/09/10

Communiqué SGEN-CDTG-CFDT

Hébergement des élèves : défaut d'anticipation.

Alors que le battage médiatique autour de l'hébergement a laissé penser aux parents que leurs enfants seraient accueillis en internat, la rentrée se déroule dans la plus grande improvisation. Des jeunes n'ont pas de place et à Remire ceux qui en ont n'ont pas été transportés vers leurs lycées.

Le SGEN-CDTG-CFDT dénonce le manque d'anticipation et de concertation qui conduit à mettre les familles en difficulté et stresser des jeunes déjà déstabilisés par leur déplacement vers le littoral.

Le SGEN-CDTG-CFDT attend de la Région et du Rectorat qu'ils mettent en place le dispositif de pilotage indispensable au recensement des places en internats ordinaires, internats d'excellence et familles d'accueil et répondent aux besoins de tous les demandeurs en tenant compte de leurs dossiers.

Le SGEN-CDTG-CFDT fait remarquer que l'investissement des personnels de la Région (du Département à Maripasoula) et de l'Education Nationale ne suffira pas à assurer le fonctionnement des internats 24h/24 et 7j/7 et réclame qu'il soit procédé très rapidement au recrutement des coordonnateurs dont les postes sont financés par l'ACSE.

Cayenne, le 05 septembre 2010

M. Nivoix.
Secrétaire.

**XXIII. Témoignage de Martine Nivoix, responsable SGEN CFDT
Guyane, en date du 6 juin 2011**

Témoignage de Martine Nivoix

Responsable SGEN CFDT GUYANE

Sgen-CDTG-CFDT _99-100 Cité Césaire - BP 383 - 97328 CAYENNE Cedex

Tel : 05.94.31.02.32

Fax : 05.94.35.71.17

Voilà les éléments que je peux préciser :

- l'internat de Lama Prévot héberge bien les "ordinaires" pendant le week-end, mais pas l'internat de Mana, ni celui de Juminer à Saint-Laurent, ni celui de Monnerville à Kourou.

- le dossier d'inscription "excellence", trop compliqué est inaccessible à la majorité des parents, finalement ce sont les personnels des établissements qui font des choix, et pas toujours dans l'intérêt des élèves, ni leur souhait. Ainsi des jeunes de Saint-Georges ou de Maripasoula sont orientés en seconde dans leur collège contre leur vœu pour assurer un effectif minimum, alors que les intéressés avaient le projet de poursuite d'études en lycée professionnel sur le littoral.

- le dossier est demandé dès fin mai début juin, alors que les décisions d'affectation fin de 3ème ou de poursuite d'études ne sont pas connues, les familles en proie aux difficultés quotidiennes n'anticipent pas.

- il est assez commun que les fiches de fin de 3ème soient complétées sans tenir compte des vœux des élèves, au prétexte qu'ils n'obtiendraient pas satisfaction. Ce qui conduit à nombre de décrochages, ce sont bien les élèves les plus en difficulté qui font les frais.

En cas de jeunes hébergés, cette difficulté ajoutée aux autres provoque des retours rapides en communes.

- les parents se déplacent en juillet pour les inscriptions en lycées, ou trouvent un "mandaté" pour le faire (parent de la commune, correspondant y travaillant, connaissance sur le littoral). Les démarches pour l'hébergement sont un parcours du combattant (certains ont témoigné sur RFO). Certains rejoignent finalement leur domicile en ayant rencontré plusieurs interlocuteurs mais sans avoir finalisé aucun dossier.

A la rentrée, il n'est pas rare que les jeunes rejoignent leur lycée sans autre perspective que quelques jours chez une vague connaissance et un peu d'argent. Ils sont alors à la merci de toutes les influences.

Les personnels des lycées "découvrent" encore de ces situations dramatiques des semaines après la rentrée.

En fin d'année scolaire dernière, le Sgen-CDTG-CFDT lors d'une rencontre avec le sous-préfet à l'égalité des chances a fait le bilan de la campagne d'inscription, et réclamé (courrier au Recteur et au Président de Région) :

- un "guichet unique" hébergement, où le parent déposerait une seule fois les documents et donnerait les précisions utiles sur la situation individuelle et serait informé précisément du coût des différentes options ainsi que des aides possibles.

Ce qui permettrait un classement des dossiers et un "tri" vers la solution la plus adaptée : internat d'excellence, ordinaire, famille d'accueil... et orientation efficace des demandes d'aide.

- un groupe de travail restreint (Région, Rectorat, représentants parents et personnels) pour suivre la mise en œuvre (transports, cantine, décrochages, difficultés diverses...) et améliorer au fur et à mesure les dispositifs.

En début d'année des personnels de vie scolaire ont assuré le transport jusqu'à l'internat, et les "repas" ont été diversement assurés selon les lycées (sandwichs... ou rien).

Cette demande est restée sans suite.

Encore un petit détail, les affectations post 3ème sont connues aux premiers jours de juillet. Les services de permanence des lycées (une semaine après la sortie es élèves, le matin) sont insuffisants pour permettre un accueil de qualité des familles venant des communes de l'intérieur.

Toutes les démarches sont alors reportées au dernier moment, fin août...

A Michotte, depuis des années les CPE organisent le service pour faciliter les inscriptions. Cette année les permanences officielles sont du 04 au 08 juillet matin, nous avons prévu du 04 au 13 juillet et de 8 heures à 16 heures en continu. Notre petite pierre à l'édifice, qui permet de délivrer au plus vite les attestations d'inscription à déposer aux internats ou à la Région.

Pour les aides on retombe sur la question des documents à fournir. Beaucoup d'élèves renoncent parce que les parents ne peuvent pas réunir les papiers, ou même les (re)trouver...

A noter que le retour en avion des jeunes hébergés dans leurs communes aux vacances de Noël et de Pâques génèrent de l'absentéisme. Les places étant insuffisantes, les départs et retours sont étalés avant et après les vacances. Ainsi cette année les jeunes de Maripasoula sont partis entre le 14 (congés le 17 au soir) et le 26 décembre et sont rentrés entre le 31 décembre et le 12 janvier (rentrée le 03 matin). Reste ensuite à certains de poursuivre par les transports fluviaux.

Cayenne 6 juin 2011

**XXIV. Circulaire n°2010-099 du 8 juillet 2010 « Internats
d'excellence et développement des internats scolaires »**

Accueil > Outils de documentation, d'information > Les textes officiels > Le Bulletin officiel > 2010 > n° 29 du 22 juillet 2010 > Enseignements secondaire et supérieur

Bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010

Enseignements secondaire et supérieur

Internats

Internats d'excellence et développement des internats scolaires

NOR : MENE1017641C
circulaire n° 2010-099 du 8-7-2010
MEN - ESR - MTS - DGESCO B3-2

Texte adressé aux préfètes et préfets de région ; aux rectrices et recteurs d'académie, chancelières et chanceliers des universités ; aux préfètes et préfets de département ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale Référence : circulaire MEN/Ville n° 2009-073 du 28-5-2009 relative au développement des « internats d'excellence » et des plans académiques de l'internat

L'internat d'excellence doit permettre à des collégiens, lycéens et étudiants motivés, ne bénéficiant pas d'un environnement propice aux études, d'exprimer tout leur potentiel et de réaliser le parcours scolaire correspondant. Cette mesure de la dynamique « Espoir Banlieues », mise en place dès 2008, prend une nouvelle dimension avec l'ouverture de onze nouveaux internats d'excellence à la rentrée 2010 à la suite du lycée-collège d'État de Sourdun ouvert à la rentrée 2009. À terme, comme l'a annoncé le président de la République, 20 000 places d'internat d'excellence seront créées. Pour que cet objectif soit atteint, cette politique interministérielle doit être portée par une action volontariste des services de l'État et s'appuyer sur l'engagement de toutes les collectivités publiques concernées.

1 - Objectifs

Ce dispositif d'accompagnement vise à promouvoir l'égalité des chances pour les élèves et les étudiants d'origine modeste, notamment issus des quartiers de la politique de la ville et de l'éducation prioritaire, et à favoriser la mixité sociale au sein des établissements.

Ses principaux objectifs sont :

- accueillir des élèves et des étudiants pour lesquels l'internat permettra de réaliser leur potentiel ;
- accompagner ces élèves et étudiants en leur offrant un projet éducatif renforcé ;
- développer leur ambition scolaire ;
- associer les parents, dont l'implication est facteur de réussite.

Il implique un travail de concertation entre les académies, les préfetures et les collectivités territoriales pour parvenir à une cartographie de l'internat d'excellence qui réponde aux souhaits des familles, tout en mobilisant efficacement les ressources locales.

2 - Public

Tout élève ou étudiant motivé, sans problème de comportement particulier, qui ne dispose pas dans son environnement quotidien d'un contexte favorable pour étudier, peut demander à être admis en internat d'excellence. L'internat d'excellence permet à tout élève et à tout étudiant de développer ses potentialités grâce à des conditions de travail optimales. Le recrutement des jeunes filles est particulièrement encouragé et préparé en amont par un travail de conviction auprès des familles. Sont concernés en premier lieu les élèves et les étudiants de milieux défavorisés qui résident dans

des quartiers relevant de la politique de la ville ou sont scolarisés dans des établissements de l'éducation prioritaire. Ils peuvent aussi être issus du monde rural. Cependant, afin de favoriser la mixité sociale, il est possible de proposer une place en internat d'excellence à des élèves ou des étudiants issus de familles moins modestes, mais confrontés à des difficultés susceptibles de compromettre leur scolarité.

Il s'agit d'un choix familial concerté pour vivre autrement sa scolarité. L'inscription en internat d'excellence peut être conseillée par le chef d'établissement, le conseiller principal d'éducation, les enseignants et l'assistante sociale, ou demandée par l'élève et sa famille. Les partenaires de l'Éducation nationale, comme les équipes de réussite éducative, peuvent contribuer au repérage et au recrutement des internes.

L'internat d'excellence est proposé de la classe de sixième jusqu'à l'enseignement supérieur, en particulier pour les formations en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et en sections de technicien supérieur (STS). Le niveau « collège » fait l'objet d'une attention particulière et chaque académie pense sa politique d'internat d'excellence pour proposer un continuum vers l'enseignement supérieur, dans l'esprit des cordées de la réussite. L'ouverture de places d'internat d'excellence pour des élèves relevant de l'enseignement primaire pourra être envisagée.

3 - Deux grands types d'internats d'excellence

Depuis la rentrée scolaire 2008, des places labellisées « internat d'excellence » dans les internats existants ont été réservées à des élèves ou des étudiants majoritairement issus de quartiers de la politique de la ville et d'établissements de l'éducation prioritaire, afin qu'ils puissent être scolarisés dans l'établissement de leur choix et y bénéficier d'un accompagnement supplémentaire pour réussir. Avec l'ouverture de l'internat d'excellence de Sourdun (académie de Créteil) à la rentrée 2009, un nouveau modèle d'internat d'excellence est apparu.

3.1 Des établissements-internats d'excellence

Ces établissements accueillent des élèves ou des étudiants qui sont tous « internes d'excellence ». Dans la plupart des cas, ils sont également le lieu de scolarisation de tout ou partie des internes. Dans d'autres cas, les internes sont scolarisés dans un ou plusieurs autres établissements. Des liens forts entre l'internat et l'établissement de scolarisation sont alors à créer pour apporter cohérence et continuité au suivi des élèves.

Ces établissements-internats d'excellence ont un projet global, mené par une équipe choisie, centré sur l'internat et l'accompagnement des élèves sur l'ensemble de la journée.

Un cahier des charges relatif aux établissements-internats d'excellence est publié en annexe. Les établissements qui ont mis en place un internat d'excellence répondant à ce cahier des charges reçoivent le label « internat d'excellence » décerné par le directeur général de l'enseignement scolaire, sur proposition des recteurs, après examen par le comité d'instruction et de suivi et le comité d'engagement de l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru).

3.2 Des internats qui labellisent une partie de leurs places

Dans la continuité de la politique menée depuis la rentrée scolaire 2008, certains établissements dotés d'internat accueillent une partie de leurs internes sur des places labellisées.

Ces internats favorisent la mixité scolaire et sociale au sein de l'établissement où ils sont implantés et permettent de proposer sur l'ensemble du territoire une offre d'internat d'excellence de proximité à tous les niveaux de scolarité, y compris au niveau de l'enseignement supérieur.

Ces établissements mettent en place un projet d'internat renforcé qui bénéficie à l'ensemble des internes avec des actions spécifiques pour les élèves accueillis sur les places labellisées.

Une charte relative à la labellisation de places « internat d'excellence » sera diffusée à la suite de la présente circulaire. Les établissements signataires de cette charte reçoivent le label « internat d'excellence » décerné par le directeur général de l'enseignement scolaire, sur proposition des recteurs, après examen par le comité d'instruction et de suivi.

La liste des établissements-internats d'excellence et des établissements offrant des places labellisées est publiée tous les ans au Bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale.

4 - Trois modalités pour atteindre l'objectif de 20 000 places

4.1 La création d'internats d'excellence

Les académies engagées dans la création d'établissements-internats se sont appuyées sur le cahier des charges, donné en annexe, construit autour de sept piliers :

- le projet pédagogique et éducatif ;
- le recrutement des internes ;
- le recrutement des personnels ;
- les infrastructures ;
- le statut juridique ;
- le financement du projet ;
- l'évaluation des effets du dispositif.

La montée en charge de ces projets ainsi que la création de nouveaux établissements-internats d'excellence sont prévues pour la rentrée scolaire 2011.

4.2 La revitalisation d'internats existants

Certains internats connaissent des difficultés pour recruter des internes. Après l'analyse des raisons de cette désaffection (bâti ancien et confort insuffisant, projet d'internat peu attractif, politique de transports ne compensant pas l'éloignement, offre de formation mal adaptée, etc.), l'académie peut décider de « revitaliser » l'internat et de mettre en place un projet innovant porté par une équipe engagée.

Ces internats peuvent soit demander la labellisation d'une proportion significative de places, soit demander la labellisation de la totalité de ces places pour devenir un établissement-internat d'excellence.

4.3 La poursuite de la labellisation de places dans des internats existants

Les établissements, répartis sur l'ensemble du territoire de l'académie, peuvent labelliser jusqu'à un quart de leurs places d'internat et mettre en place un projet d'internat ambitieux qui permette aux élèves et étudiants accueillis de développer tout leur potentiel.

Il s'agit non seulement d'augmenter de manière significative le nombre de places labellisées, mais surtout de développer une véritable politique de recrutement d'internes pour que ces places soient occupées par les élèves et étudiants qui en ont besoin. Les élèves et les étudiants qui n'auraient pas trouvé de place dans les établissements-internats d'excellence se voient proposer une solution dans des internats qui labellisent des places.

Dans les établissements les plus prestigieux dotés d'internats, chaque académie veille à labelliser quelques places pour des élèves à fort potentiel, notamment issus des quartiers de la politique de la ville, pour lesquels il est important de développer l'ambition scolaire.

En accord avec les recteurs, les internats relevant du ministère de la Défense et du ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, ainsi que des établissements privés sous contrat peuvent demander la labellisation de places après avoir présenté un projet pédagogique et éducatif conforme à la charte de l'internat d'excellence.

Les académies qui avaient mis en place, dans le cadre de la loi sur la cohésion sociale, des internats de réussite éducative, devenus internats d'excellence, profitent de l'expérience acquise pour y renforcer la politique de labellisation de places. Il est important d'adapter le projet pour qu'il réponde à la charte.

Il convient enfin que chaque académie dispose d'un nombre de places d'internat d'excellence pour les étudiants inscrits en CPGE, STS ou dans les formations universitaires qui permette de garantir aux jeunes ayant bénéficié du dispositif en amont le maintien du bénéfice d'un hébergement et d'un accompagnement de qualité.

5 - Le projet pédagogique et éducatif, élément structurant de tout internat d'excellence

Tout internat d'excellence, que ce soit un établissement dédié ou un internat qui souhaite labelliser une partie de ses places, doit répondre à une série de critères qui lui permet d'obtenir le label. Ces critères sont énumérés dans les documents joints en annexe. Le critère essentiel est celui de la qualité du projet pédagogique et éducatif, ainsi que des partenariats que l'établissement développe pour asseoir ce projet et favoriser l'ouverture sur le monde.

Le projet s'attache à proposer aux élèves une prise en charge exigeante et efficace, pendant les cours et hors temps scolaire, en créant des liens réels entre les activités de classe et les activités

éducatives. Il intègre une réflexion sur le temps scolaire qui donne un cadre rigoureux à la journée de l'élève.

Le projet s'appuie, dans toutes ses dimensions, sur une ou plusieurs dominantes comme le sport, l'art et la culture, les sciences et les techniques, l'international, la citoyenneté, le développement durable, le numérique, l'éducation aux médias, etc. Il vise à développer chez les internes estime de soi et ambition scolaire par une participation active et citoyenne à la vie de l'établissement et un accompagnement personnalisé tout au long du parcours scolaire.

Une réflexion sur les pratiques pédagogiques, l'interdisciplinarité, l'organisation du temps et de l'espace, la prise en charge de la difficulté scolaire et l'accompagnement des élèves est donc nécessairement conduite par l'équipe éducative qui peut être recrutée sur profil.

Dans l'esprit des cordées de la réussite, la création de partenariats de haut niveau avec des établissements d'enseignement supérieur, des institutions culturelles ou le monde professionnel est systématiquement recherchée. Les acquis, non seulement scolaires, mais aussi sociaux et culturels, indispensables à un parcours d'excellence sont ainsi renforcés. Des jumelages avec des établissements étrangers sont prévus.

Des fiches repères pour la construction du projet pédagogique et éducatif seront prochainement mises en ligne sur Éduscol afin de fournir des pistes de réflexion.

6 - L'information et la communication : deux clés de la réussite

Afin que toutes les places offertes puissent bénéficier au plus grand nombre d'élèves et d'étudiants concernés par la mesure, des actions de communication au niveau du rectorat, de l'inspection académique, des centres d'information et d'orientation et des établissements sont utilement mises en place. Ces actions ont pour objectif d'informer les élèves et les familles sur :

- l'offre d'internat d'excellence, à la fois géographique et éducative ;
- les démarches et les calendriers d'inscription ;
- les coûts et les aides financières possibles.

Ces actions sont d'autant plus utiles et bénéfiques qu'elles sont réalisées en amont du choix d'orientation des familles.

Les chefs d'établissement, les équipes éducatives et les assistantes sociales sont les personnes les mieux à même de repérer et d'informer les élèves. Elles peuvent s'appuyer sur les fédérations de parents d'élèves, les réseaux de différentes associations et les structures partenariales, comme les projets locaux de réussite éducative.

Le plus tôt possible avant la fin de l'année scolaire, des réunions sont organisées à destination de l'ensemble des écoles et établissements, notamment celles et ceux qui accueillent des publics défavorisés, afin que les élèves soient repérés et que les familles puissent être conseillées.

Les actions peuvent être complétées et prolongées par des journées portes ouvertes dans les établissements-internats d'excellence et les établissements ayant des places labellisées. Ceux-ci veillent à publier une information précise sur leur projet pédagogique et éducatif dans l'annuaire des internats qui comporte un critère de recherche pour l'internat d'excellence (<http://www.internat.education.gouv.fr>).

Au niveau académique, l'information aux élèves et aux familles passe par plusieurs supports de communication :

- pages consacrées à l'internat d'excellence sur le site internet du rectorat et celui de l'inspection académique ;
- campagnes-bannières sur les pages d'accueil de ces sites au moment du choix d'orientation des familles ;
- plaquettes d'information aux familles diffusées dans tous les établissements de l'académie et les centres d'information et d'orientation (CIO) ;
- plaquettes d'information aux équipes éducatives diffusées dans tous les établissements ;
- mobilisation de différents partenaires (fédérations de parents d'élèves, associations, équipes de réussite éducative, etc.).

7 - Financements

Les internats d'excellence bénéficieront des moyens du programme d'investissements d'avenir : le

projet de loi de finances rectificative pour 2010 a créé le programme budgétaire « Internats d'excellence et égalité des chances » doté de 500 millions d'euros, dont au moins 200 millions pour l'investissement lié aux internats d'excellence. Le décret n°2010-442 du 3 mai 2010 fixant la liste des établissements et sociétés mentionnés à l'article 8 de la loi n°2010-237 du 9 mars 2010 de finances rectificatives pour 2010 désigne l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU) pour mettre en œuvre le programme « internats d'excellence », à l'exception des établissements d'État.

Une circulaire ultérieure précisera la contribution financière de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acse) à l'accueil des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville dans les internats.

Direct ou indirect, éventuellement par l'intermédiaire d'une fondation, le mécénat d'entreprise peut également être sollicité dans le respect du principe de neutralité du service public. Les entreprises désireuses de soutenir les internats d'excellence peuvent, sur la base d'une convention élaborée et signée avec les établissements, participer à leur fonctionnement sous diverses formes : attribution de bourses aux élèves particulièrement méritants et/ou socialement défavorisés, dons à l'établissement en numéraire ou en matériel (notamment informatique), facilitation des échanges internationaux ou mécénat de compétence lié à la connaissance du monde économique et des métiers, etc.

8 - Évaluation

Comme toute politique publique, l'internat d'excellence fait l'objet d'une évaluation. Celle-ci est mise en place au niveau national, au niveau académique et dans chaque internat d'excellence, en s'appuyant sur des indicateurs de performance, notamment scolaire, qui mesurent l'impact de l'internat d'excellence sur les résultats, le comportement et le parcours des élèves et des étudiants qui en bénéficient.

Il paraît souhaitable d'engager des équipes de recherche à s'intéresser aux effets de l'internat en général et de l'internat d'excellence en particulier et de favoriser le croisement des évaluations internes et externes.

9 - Inscription de l'internat d'excellence dans une politique globale de l'internat

Dans chaque académie, la réflexion sur l'internat d'excellence (les choix à opérer et les projets à promouvoir) s'appuie sur un travail concerté avec les préfetures et les collectivités territoriales pour établir un diagnostic précis de la situation de l'internat dans la région

- en fonction des besoins repérés sur l'ensemble du territoire de l'académie, notamment la proportion de jeunes vivant dans un quartier de la politique de la ville, et des demandes identifiées des familles ;
- à partir du constat du taux de remplissage des internats de l'académie et d'une analyse de la situation de chaque internat, notamment au regard des transports en commun ;
- en prenant en compte le rôle de l'internat dans l'aménagement du territoire.

C'est à partir de cette analyse que chaque académie détermine sa carte des internats d'excellence, en précisant les modalités retenues (création, revitalisation et labellisation) et en définissant un calendrier de montée en charge. Ce travail permet d'alimenter, en lien avec l'Anru, l'élaboration d'un schéma directeur régional.

L'objectif est de proposer, dans chaque académie, une politique d'accompagnement scolaire et social par l'internat des élèves et étudiants issus de milieux modestes ou défavorisés. C'est donc l'ensemble des internats scolaires qui doit bénéficier de la dynamique enclenchée par l'internat d'excellence pour donner une image renouvelée de l'internat et faire de lui un véritable dispositif d'accompagnement favorisant l'égalité des chances.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, porte-parole du Gouvernement,
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Michel Blanquer

Pour la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
et par délégation,

Le directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
Patrick Hetzel

Pour la secrétaire d'État chargé de la Politique de la ville
et par délégation,
Le secrétaire général du comité interministériel des villes,
Hervé Masurel

Annexe 1

Cahier des charges des établissements « internat d'excellence »

Annexe 2

Liste des établissements-internats d'excellence » et des établissements labellisant des places en
2010-2011



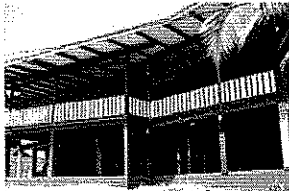
**XXV. Internat d'excellence de Maripasoula-Rémire, académie
de Guyane, octobre 2010**



L'internat d'excellence, une chance de plus pour réussir

Internat d'excellence de Maripasoula-Rémire

Guyane, académie de Guyane



Nombre d'internes : 142

Hébergement : Maripasoula et Rémire

Scolarité : collège à Maripasoula et lycée à Rémire

Projet pédagogique

Au collège, en plus des heures de cours, le projet prévoit :

- des activités sportives (sports aquatiques, où excellent les jeunes) ;
- des activités scientifiques liées à la forêt équatoriale ;
- des activités culturelles traditionnelles locales (peinture) ;
- l'usage intensif d'internet ;
- de nombreux déplacements, du Brésil aux États-Unis (Floride).

Il faut relever la performance que représente l'ouverture de ces places dans des conditions si originales.

Au lycée, le projet comporte aussi une dimension sportive et culturelle très ambitieuse.

Particularités

Maripasoula-Rémire est le premier internat d'excellence à ouvrir outre-mer en 2010-2011. D'autres suivront l'année prochaine. L'internat scolarise des populations très différentes.

Cet internat fait le pari de la mise en réseau entre un collège (Maripasoula), au bord du Maroni et un lycée, celui de Rémire, proche de Cayenne, situés à 1 000 km l'un de l'autre. Les deux villes sont reliées par avion.

À Maripasoula, le collège et l'internat sont les seules constructions "en dur" de la ville. Le "home" des filles a été rénové, celui des garçons construit. L'État a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux. Une troisième structure de 32 places a été financée par le conseil général. À Rémire, des déplacements en avion sont organisés pour le retour dans les familles des élèves des alentours de Maripasoula.

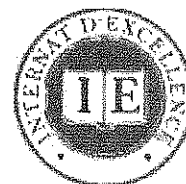
Les moyens engagés, avec l'aide des collectivités locales, sont à la hauteur des défis à relever : déplacements en avion, ouverture de l'internat le week-end, sorties hors du département, etc.

Le ministère de l'Éducation nationale a affecté douze personnels et prévoit un investissement de plus de 7 millions d'euros. Des aides complémentaires ont été demandées pour conforter la qualité du projet. Le rectorat réfléchit à l'implantation d'une antenne à Saint-Georges de l'Oyapock.

Contact : Jean-Pierre Redjekra, principal adjoint

05 94 37 20 48

**XXVI. Dossier d'inscription pour l'internat d'excellence en
Guyane**



académie
Guyane

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Cayenne, le 12 avril 2011

Le Recteur de l'académie de la Guyane
Chancelier de l'Université
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les IEN

Rectorat

CABINET

Affaire suivie par :
Francis Defranoux

Téléphone
05 94 27 21 96
Fax
05 94 27 21 32
Mél.

Francis.defranoux@
ac-guyane.fr

B.P. 6011
97306
CAYENNE
Cedex

Objet : Organisation de la sélection et de l'affectation sur les places d'Internat d'Excellence

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance du dossier joint en annexe qui apporte tous les éléments d'information nécessaires pour l'opération mentionnée.

Je souhaite attirer votre attention sur votre indispensable implication pour assurer dans vos établissements respectifs une pleine information sur ce dispositif qui permet à certains de nos élèves de poursuivre dans les meilleures conditions leur cursus scolaire.

Vous disposez de tous les éléments d'identification des établissements qui disposent de places d'internat, dont des places labellisées, pour effectuer une large information des familles (fiche de présentation).

Je vous demande de remplir avec la plus grande attention le dossier individuel de candidature pour chaque élève identifié susceptible d'être accepté sur une place labellisée.

Il permettra à la commission que je préside personnellement de sélectionner les élèves retenus sur les places labellisées.

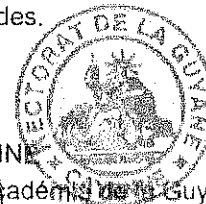
Vous voudrez bien donner aux familles, lors de leur demande écrite, connaissance de la fiche 6 (A ou B selon la demande d'affectation) correspondant aux engagements attendus de la famille si leur enfant est accepté par la commission.

Pour l'admission dans les internats de Maripasoula et de Lama Prévot de Rémire, le montant de la participation des familles est de 500 € pour l'année (fiche 6 A). Pour les autres internats, il a été fixé à 400 € (fiche 6 B)

Ces dossiers devront être adressés **pour le 6 juin 2011** directement aux établissements sollicités disposant de places labellisées.

La commission d'admission se réunira dans les semaines suivantes et vous serez informés des réponses apportées à ces demandes.

Florence ROBINÉ
Recteur de l'académie de la Guyane



PJ : Fiche de présentation
Dossier de candidature
Fiches 5, 6 A et 6 B



DOSSIER DE CANDIDATURE



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



NOM de l'élève :

Prénom de l'élève :

Date de naissance :

Etablissement scolaire :

PIECES A FOURNIR :

- Fiche 1 Demande écrite des parents après communication et lecture de la fiche 6
- Fiche 2 Rapport du chef d'établissement en collaboration avec l'équipe éducative
- Fiche 3 Evaluation de l'assistant (e) social (e)
- Fiche 4 Avis médical

A l'issue de la commission

- Fiche 5 Décision de la commission académique d'admission
- Fiche 6 Contrat d'engagement entre les parties concernées

académie
Guyane

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**DOSSIER DE CANDIDATURE POUR UNE
ADMISSION EN
INTERNAT D'EXCELLENCE
POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011/2012**

**Fiche 1
DEMANDE ECRITE DES PARENTS**

Monsieur, Madame :

domicile :

*certifions avoir pris connaissance des conditions d'admission (fiche 6) et demandons l'admission
de notre enfant :*

NOM :

Prénom :

dans l'Internat d'excellence de

pour les raisons suivantes :

DATE :

SIGNATURE :

académie
Guyane



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

DOSSIER DE CANDIDATURE POUR UNE ADMISSION EN INTERNAT D'EXCELLENCE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Fiche 2

Rapport du chef d'établissement
en collaboration avec l'équipe éducative

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS (à remplir par le chef d'établissement)

ENFANT : NOM

Prénom :

Sexe :

Nationalité :

Né (e) le :

à :

Adresse :

PARENTS OU REPRESENTANT LEGAL

Père
NOM

Mère
NOM

Prénom :

Prénom :

Né le :

Née le :

à

à

Profession :

Profession :

Lieu de travail et commune :

Lieu de travail et commune :

Adresse :

Adresse :

Qui détient l'autorité parentale ?

FRATRIE : (situer l'enfant à sa place)

NOM	Prénom	Né (e) le	Etablissement scolaire ou activité professionnelle	remarques

RENSEIGNEMENTS EDUCATIFS ET SCOLAIRES

(à remplir par le chef d'établissement en collaboration avec l'équipe éducative)

CURSUS SCOLAIRE

Année scolaire	Etablissement	Niveau

NIVEAU SCOLAIRE :

Appréciation générale :

Joindre les bulletins scolaires du 1^{er} et du 2^{ème} trimestre et éventuellement celui du 3^{ème} trimestre

COMPORTEMENT ET VIE SCOLAIRE *(fournir tout document pouvant étayer cette candidature et mentionner les sanctions et avertissements éventuels relatifs à la conduite)*

ASSIDUITE SCOLAIRE : (préciser les absences et retards scolaires enregistrés dans l'année)

AVIS DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE sur le bien-fondé d'une admission en I.E.

AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT :

- Relation avec la famille / établissement :

- Difficultés particulières justifiant la demande d'admission en internat :

- Quel est le projet de l'élève ? :

- Que peut apporter l'internat à cet élève ? :

- Attitude de l'élève face à la proposition d'internat :

- Synthèse et avis circonstancié :

Date et signature du chef d'établissement :

**DOSSIER DE CANDIDATURE POUR UNE
ADMISSION EN
INTERNAT D'EXCELLENCE**

Fiche 3
Avis circonstancié de l'assistant(e) social (e)

*Fiche confidentielle à placer dans une enveloppe cachetée
adressée*

à l' Assistante Sociale Conseillère technique

Etablissement d'origine :

NOM - Prénom de l'élève :

RESIDENCE HABITUELLE DE L'ELEVE

- chez le père chez la mère
 chez un tiers : NOM Adresse - tél. :
 autre

COMPOSITION DE LA FAMILLE

Nom	Prénom	Parenté	Date de naissance	Activité professionnelle ou scolaire

- L'élève est-il connu du service social scolaire OUI NON
- La famille est-elle connue du service social scolaire OUI NON
- La famille est-elle connue du service social de secteur OUI NON
- Un suivi a-t-il été mis en place pour ce jeune ? OUI NON
- Depuis quand ?
- Par qui ? Service social scolaire Club de prévention
 Service social polyvalent Autre (à préciser) :
 CMP

Un signalement d'enfant en danger est-il envisagé ou en cours ?

Depuis quand ?

1. RESUME de l'histoire de l'élève dans sa famille et au collège

(difficultés rencontrées, conditions de vie et de logement, difficultés liées à l'environnement social, aides reçues à l'intérieur ou extérieur du cercle familial, positionnement dans la fratrie, ...)

2. POSITIONNEMENT DES PARENTS par rapport à l'école, au projet d'internat

(relations avec l'école, importance de la collaboration, de l'adhésion à l'école, ...)

3. MOTIVATION, AVIS de l'élève par rapport au projet d'internat

(ses points forts pour faciliter l'adaptation dans un nouvel établissement et la vie à l'internat, les difficultés à prendre en compte et les propositions de solutions, ...)

(ses points faibles, les besoins éventuels d'un suivi particulier)

3. RENSEIGNEMENTS BUDGETAIRES

- Elève boursier : OUI NON

Montant de la bourse (1) :

- **COUTS** : du transport :
de l'internat :

- **TOTAL A CHARGE DE LA FAMILLE** après déduction des bourses (1):.....

- Diverses aides possibles : Fonds sociaux :
Allocation Conseil Général :
Autres aides :
Total des aides octroyées (2) :

- **SOLDE A CHARGE DE LA FAMILLE (3 = 1-2)** :

- Facultés contributives de la famille : au transport coût :
Contribution de la famille :
à l'internat coût :
Contribution de la famille :

- **MONTANT DE LA PARTICIPATION POSSIBLE DE LA FAMILLE (4)** :

- **MONTANT SOLLICITE SUR LE BUDGET I.E. (3-4)** :

AVIS CIRCONSTANCIE DE L'ASSISTANT(E) SOCIAL(E) SUR L'OPPORTUNITE D'UN ACCUEIL DE L'ELEVE EN INTERNAT :

Le

Signature de l'Assistant (e) Social (e)

académie
Guyane



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**DOSSIER DE CANDIDATURE POUR UNE
ADMISSION EN
INTERNAT D'EXCELLENCE**

Fiche 4

Avis médical

*Fiche confidentielle à placer dans une enveloppe cachetée
adressée au Médecin Conseillère technique*

Établissement d'origine :

NOM - Prénom de l'élève :

L'état de santé est compatible avec une scolarité avec internat.

RESERVES EVENTUELLES :

Nom et Prénom du Médecin :

Téléphone :

Date et signature du Médecin



L'objectif de l'internat d'excellence

L'accueil en internat de jeunes filles ou garçons est un moyen de leur permettre de poursuivre dans de bonnes conditions leur parcours éducatif. Il vise à accueillir tout élève motivé qui ne dispose pas d'un contexte favorable pour étudier dans de bonnes conditions.

Ambition de l'internat d'excellence

Proposer un cadre de vie et de travail stable avec des conditions d'encadrement et de soutien optimales au sein d'un internat regroupant des élèves d'origine différente.

Origine scolaire des élèves

Ce sont des élèves scolarisés dans des collèges ou des lycées, implantés loin de leurs familles ou dans des conditions difficiles qui risquent de compromettre leur poursuite d'études.

Profil des élèves

- * Familles où les représentants légaux ne sont plus disponibles pour la vie quotidienne d'un enfant scolarisé : - éloignement temporaire,
 - conditions de travail,
 - problèmes de santé
- * Familles en difficulté internes, relationnelles, voire matérielles
- * Familles où l'enfant se trouve dans une situation de carence éducative importante avec un environnement social défavorable.

Rôle des parents

Les parents ou responsables légaux doivent être associés dès le début. Leur engagement et celui de l'élève, sont indispensables pour envisager une scolarisation en internat.

Rôle des équipes éducatives

Elles ont un rôle primordial à jouer pour repérer les jeunes filles et garçons susceptibles de tirer profit de cet accueil et engager les démarches nécessaires.

Les élèves pressentis doivent présenter des potentialités associées à une réelle volonté de progresser.

Les équipes éducatives de l'établissement de scolarisation sont chargées de l'instruction et du suivi des dossiers.

LA DEMARCHE

- Les élèves sont repérés par les équipes éducatives en liaison avec les chefs d'établissement
- La composition d'un dossier :
 - une lettre de demande des parents ou des responsables légaux après communication de la fiche 6 présentant les conditions,
 - un rapport du chef d'établissement ou du directeur d'école en collaboration avec l'équipe éducative.

Ce rapport doit être rempli avec toute l'attention nécessaire permettant d'obtenir des renseignements sur la situation du candidat, son comportement, surtout si l'assistante sociale et le médecin n'ont pu donner leur avis.

- l'avis de l'Assistante Sociale de l'établissement d'origine et en particulier sur les aspects financiers liés au surcoût occasionné par l'hébergement et le transport.

☞ **Aspects financiers** : Si l'hébergement représente un surcoût pour la famille, celui-ci peut être pris en charge, au moins partiellement.

L'internat d'excellence pourra prendre sur son budget propre une partie de ce surcoût.

Dans tous les cas, le problème de financement devra préalablement faire l'objet d'un dossier sur le territoire d'origine et sera présenté à la commission.

L'attention des parents doit être attirée sur le montant forfaitaire de leur participation aux frais d'internat, même sur des places labellisées. Ce montant forfaitaire est le suivant :

- Pour les élèves non accueillis en internat le W.E. : 160 € pour le premier trimestre et 120 € pour chacun des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre
- Pour les élèves accueillis aussi le W.E. : 200 € pour le premier trimestre et 150 € pour chacun des 2^{ème} et 3^{ème} trimestre.

Il conviendra de rappeler que cette participation forfaitaire ne dépasse jamais 25 % du coût réel des charges d'internat (restauration et hébergement).

- l'avis du médecin scolaire ou du médecin traitant attestant que l'élève ne présente pas de troubles contre-indiquant une présence en internat (problème de traitement médical spécifique, allergies, ...)

LA PROCEDURE D'ADMISSION

1^{ère} étape :

- Après diffusion de l'information auprès de tous les parents concernés, l'Equipe éducative effectue un premier repérage au sein de son territoire en liaison avec l'établissement d'accueil.
- un projet de demande d'admission est formalisé par l'équipe éducative en relation avec l'établissement d'accueil pressenti.

2^e étape

Les dossiers sont instruits par **une commission** dont la composition est la suivante :

- Le Recteur ou son représentant
- Le Président du Conseil Régional ou son représentant
- Le Président du Conseil Général ou son représentant
- Le Chef de l'établissement d'accueil (ou son représentant),
- les conseillers techniques social et médical

L'affectation de l'élève est prononcée par le Recteur.

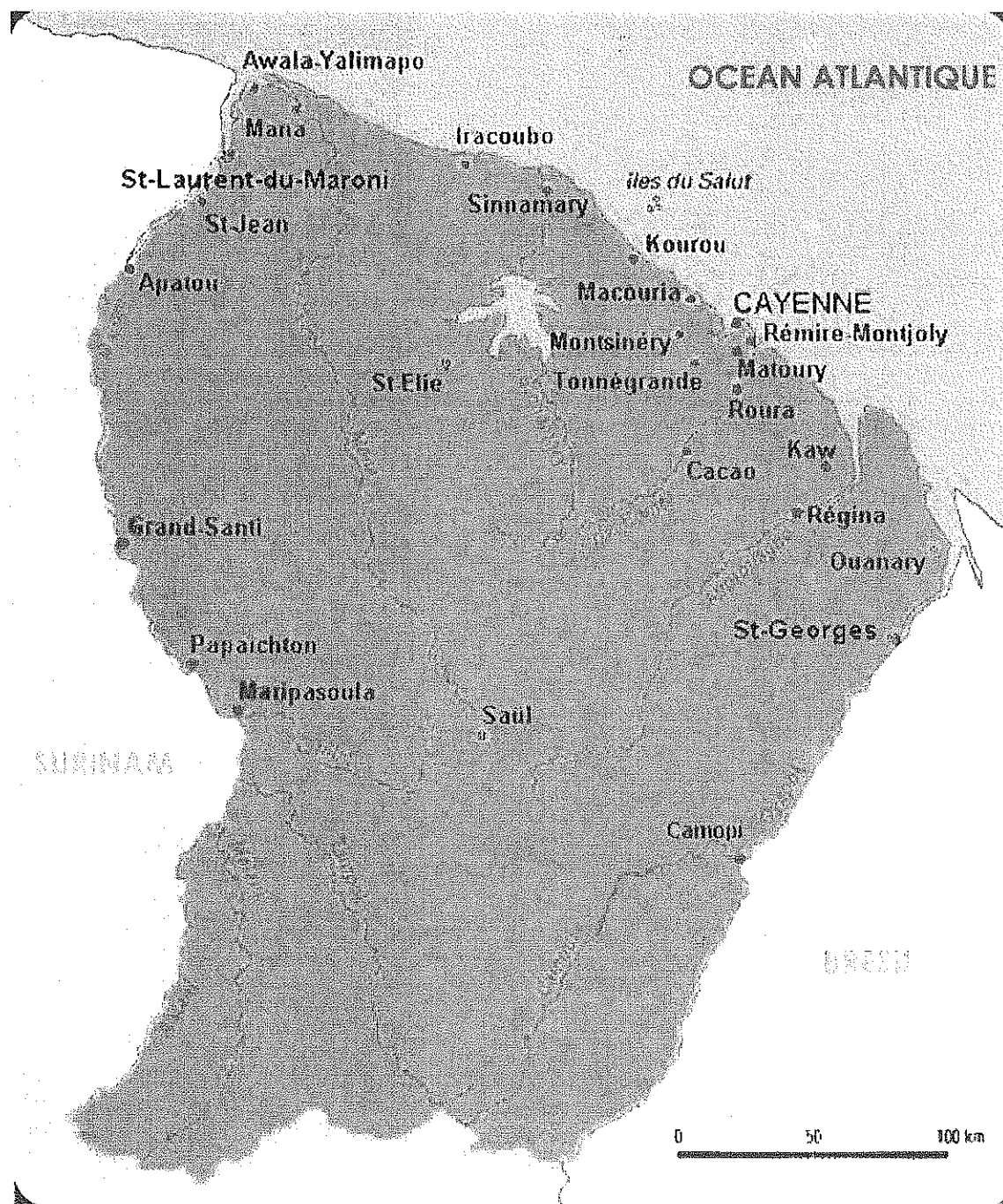
3^e étape

- L'élève et sa famille sont reçus dans l'établissement d'accueil avant son admission en présence du représentant de l'Equipe Educative à l'origine de la demande
- signature du contrat d'engagement entre les parties concernées

CALENDRIER DES COMMISSIONS D'ADMISSION

- 2 sessions d'admission par cette commission sont prévues en juin et septembre
- la commission se réunira chaque année pour un bilan

CARTE ET PROFIL DES INTERNATS D'EXCELLENCE



Ville	Etablissement	accueil internat	Places I.E. à R 2011
MARIPA-SOULA	Clg Gran Man Difou	52 places F 52 places G	104
REMIRE MONTJOLY	Lycée Lama Prévot	72 places G/F	40
MANA	Lycée L Elfort	80 places G/F	20
KOUROU	Lycée E Castor Lycée G Monnerville	80 places G/F 24 places G	20 16
SAINT LAURENT du MARONI	Lycée B Juminer	132 places G/F	20

académie
Guyane



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



**DOSSIER DE CANDIDATURE POUR UNE
ADMISSION EN
INTERNAT D'EXCELLENCE**

Fiche 5

Décision de la commission d'admission

Qualité :

concerne l'ELEVE

NOM - Prénom :

né (e) le

Adresse :

ETABLISSEMENT D'ORIGINE :

Décision de la commission d'admission :

ADMIS

ADMIS EN LS N° ...

NON ADMIS

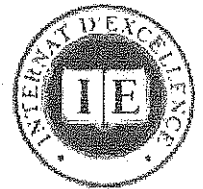
(rayer les mentions inutiles)

Motif :

Lieu d'accueil :

Date :

Le Recteur de Guyane
Florence ROBINE



DOSSIER DE CANDIDATURE POUR UNE ADMISSION EN INTERNAT D'EXCELLENCE

Fiche 6 A

Contrat d'engagement entre les différentes parties

1) L'élève :

S'engage à :

- être présent de manière assidue dans l'établissement scolaire et à l'internat, selon l'emploi du temps qui lui sera remis par son professeur référent.
- fournir le travail scolaire demandé
- respecter le règlement intérieur de l'établissement et de l'internat

2) Le responsable légal :

S'engage à :

- verser lors de l'inscription le montant forfaitaire du premier trimestre de l'année scolaire qui s'élève à 200 € et régler avant le début de chacun des trimestres suivants le montant forfaitaire de 150 €
- fournir une attestation des droits à la Sécurité Sociale et copie de la carte Vitale
- suivre la scolarité de son enfant (présence, travail)
- être présent auprès des enseignants lorsque cela est nécessaire
- formuler si besoin est, des vœux d'orientation pour engager le jeune dans un projet personnel et professionnel.
- veiller à ce que l'enfant tienne ses engagements envers sa scolarité
- amener l'enfant aux heures prévues dans les règlements des établissements d'accueil
- donner les coordonnées d'un correspondant local qui s'engage à prendre en charge l'enfant si la situation l'impose (éviction, situation médicale,...)

3) Le correspondant local : Tel :

S'engage à :

- Répondre rapidement aux sollicitations de l'établissement en cas de difficulté significative qui impose la prise en charge de l'enfant.

4) L'établissement d'accueil

S'engage à :

- proposer une équipe d'encadrement et de soutien
- assurer le temps libre de l'élève, notamment le mercredi après-midi
- proposer des études encadrées
- proposer un environnement culturel et sportif

Ce contrat d'engagement vaut pour toute la totalité de l'année scolaire

Fait à le

Le chef d'établissement, L'élève, Le responsable légal, le correspondant local



DOSSIER DE CANDIDATURE POUR UNE ADMISSION EN INTERNAT D'EXCELLENCE

Fiche 6 B

Contrat d'engagement entre les différentes parties

1) L'élève :

S'engage à :

- être présent de manière assidue dans l'établissement scolaire et à l'internat, selon l'emploi du temps qui lui sera remis par son professeur référent.
- fournir le travail scolaire demandé
- respecter le règlement intérieur de l'établissement et de l'internat

2) Le responsable légal :

S'engage à :

- verser lors de l'inscription le montant forfaitaire du premier trimestre de l'année scolaire qui s'élève à 160 € et régler avant le début de chacun des trimestres suivants le montant forfaitaire de 120 €
- fournir une attestation des droits à la Sécurité Sociale et copie de la carte Vitale
- suivre la scolarité de son enfant (présence, travail)
- être présent auprès des enseignants lorsque cela est nécessaire
- formuler si besoin est, des vœux d'orientation pour engager le jeune dans un projet personnel et professionnel.
- veiller à ce que l'enfant tienne ses engagements envers sa scolarité
- amener l'enfant aux heures prévues dans les règlements des établissements d'accueil
- donner les coordonnées d'un correspondant local qui s'engage à prendre en charge l'enfant si la situation l'impose (éviction, situation médicale,...)

3) Le correspondant local : Tel :

S'engage à :

- Répondre rapidement aux sollicitations de l'établissement en cas de difficulté significative qui impose la prise en charge de l'enfant.

4) L'établissement d'accueil

S'engage à :

- proposer une équipe d'encadrement et de soutien
- assurer le temps libre de l'élève, notamment le mercredi après-midi
- proposer des études encadrées
- proposer un environnement culturel et sportif

Ce contrat d'engagement vaut pour toute la totalité de l'année scolaire

Fait à le

Le chef d'établissement, L'élève, Le responsable légal, le correspondant local

**XXVII. Témoignage de Fabienne Rochat, psychologue
scolaire, famille d'accueil, correspondante d'élève**

Témoignage de Fabienne RoCHAT psychologue scolaire, famille d'accueil, correspondante d'élève

La grande confusion qui a régné en 2010 lors des inscriptions et de la mise en place de ces internats au double statut qui a discriminé de fait les élèves des sites isolés, certains n'ayant pas pu s'y inscrire car les critères retenus pour le recrutement d'élèves « labellisés », comme une demande aux parents de faire une lettre de motivation, leur ont été imposés ou ils ont été victimes d'une présentation fallacieuse des conditions financières.

Les quelques dossiers qui sont arrivés au collège de St Georges affichaient un tarif de 3300€, sans aucune anticipation ni indication sur les aides possibles (Région, fonds social lycéen, mission locale...), ce qui a découragé la quasi totalité des parents, La communication sur ces inscriptions a été déplorable, comme par exemple une demande de réponse urgente par téléphone pour une commune comme Camopi où il n'y a pas de liaison .[1]

Les familles n'ont pas été informées de la nécessité de payer 200€ le bus qui conduit les internes dans leurs lycées .

Les personnes qui se signalaient comme "contact" (obligatoire) sur Cayenne ne savaient pas qu'elles devaient récupérer les jeunes tous les WE du vendredi au lundi, sans défraiement ni couverture quelconque.

Un cas précis montre les difficultés rencontrées par un lycéen de Camopi : *« La grosse discrimination rencontrée sur place, à Remire, a été le refus total d'accès en internat pour Laurent : il ne relevait certes pas de leurs critères d'excellence (car absentéiste, laxiste, sans effort, noté sur ses bulletins), mais même l'accès simple à l'internat lui était refusé, pour les mêmes raisons ! Il n'y a été accepté que parce qu'on a insisté très lourdement. Toutes les réponses qui nous ont été apportées pour justifier le refus d'inscription° de Laurent étaient mauvaises : 1. pas droit à l'excellence parce que pas motivé, pas régulier, pas autonome dans son travail au collège (évidemment, il n'a jamais appris !). 2. Pas droit à l'internat (même en payant!) pour les mêmes raisons ! 3. Pas d'élèves de CAP en internat parce qu'ils n'ont pas de devoirs et qu'il faudra les occuper !*

Certes maintenant il y est et cela se passe bien, il est même pour la première fois motivé, en réussite scolaire et avec un projet de bac pro après son CAP. D'où la bonne opinion de ce système d'accueil et d'encadrement qui devrait être proposé à tous. Maintenant Laurent pourra peut-être être la preuve que ce système est une chance pour ces jeunes qui n'ont jamais été aidés dans leur "métier d'élève". Il s'est adapté, ne pose aucun problème à l'internat, va en classe tous les jours, a de bonnes notes, des appréciations ° positives et un projet, il n'y croyait pas lui-même. ».(Fabienne RoCHAT, enseignante)

Le souci est donc d'éviter cette discrimination entre ceux qui bien informés ont pu bénéficier de l'internat et ceux qui s'en sont trouvé exclus. Une plus grande attention de tous les services concernés par le sujet : Région et rectorat notamment est souhaitable.

[1] Article de France Guyane ; CP Sgen du 4 sept 2010

**XXVIII. « Rompre avec le libéralisme éducatif » Louise Fessard,
Médiapart, 2 janvier 2010, p2 et p3**

« Rompre avec le libéralisme éducatif » – Louise Fessard, Médiapart, 2 janvier 2010

mardi 4 janvier 2011, par [laurence](#)

A-t-on renoncé à l'école démocratique ? Suppression du samedi matin en primaire, assouplissement de la carte scolaire, fin de la scolarisation des moins de trois ans, création d'internats d'excellence pour les élèves méritants de banlieue et d'établissements de réinsertion scolaire pour les élèves difficiles, passage des zones d'éducation prioritaires (ZEP) aux collèges et lycées pour l'innovation, l'ambition et la réussite (CLAIR)... Derrière la confusion de ces réformes successives, un collectif de chercheurs décryptent « *un renoncement politique* ». C'est d'ailleurs le sous-titre de leur livre *L'École démocratique*, paru en octobre 2010 et réalisé sous la direction du sociologue Choukri Ben Ayed, professeur à l'université de Limoges. Entretien.

Qu'est-ce qu'une école démocratique et en quoi diffère-t-elle de la méritocratie qui fait un retour en force dans les discours actuels ?

L'école démocratique ne se confond pas avec les discours actuels sur la méritocratie scolaire et leur arrière-plan idéologique, qui réduisent la méritocratie à une logique compétitive. Le but est de dégager une élite et de justifier les hiérarchies sociales par le principe, supposé consensuel, de la bonne volonté des acteurs à s'investir dans les études. Ce principe dissimule difficilement les inégalités qui pèsent sur les acteurs et qui limitent toute démocratisation de la société et de l'école. Le discours méritocratique a ainsi quelque chose d'hypocrite et de moralisateur.

Néanmoins, si ce modèle méritocratique a été largement critiqué, le contre-modèle, auquel sont attachés nombre d'acteurs éducatifs et de chercheurs, a été peu traité frontalement. Le contexte politique actuel, l'exacerbation de la compétition et des inégalités en France nous a incités à faire ce travail de clarification. L'école démocratique que nous appelons de nos vœux est en effet très éloignée des orientations politiques actuelles, voire de celles avancées récemment par le parti socialiste, beaucoup trop timorées, ambiguës et encore trop en continuité avec l'existant. Il s'agit d'une école humaniste qui s'attache à favoriser l'émancipation des individus et à réduire les inégalités d'instruction associées au milieu social. Une école qui remette l'apprentissage, la culture et la connaissance au centre de son projet, en lieu et place de l'obsession permanente des classements et de la concurrence. Bref, une école qui cesse d'être inféodée à l'impérialisme économique et utilitariste, qui ne considère pas les citoyens comme de simples consommateurs d'école, et reste attachée aux idéaux collectifs.

Mais alors pourquoi en France ce retour de la référence à la méritocratie

scolaire ?

Il n'est pas étonnant que cette idée soit de retour car elle colle bien avec l'idéologie libérale actuelle. C'est la traduction scolaire de « La France qui se lève tôt », chère à Nicolas Sarkozy. Telle qu'elle est mobilisée actuellement, la méritocratie scolaire a en effet partie liée avec la concurrence érigée aujourd'hui comme modèle sociétal dominant. Il ne s'agit pas pour nous de nier les efforts que chacun doit accomplir, ni de rejeter toute perspective de « récompense » pour les supposés « méritants ». Mais trop de méritocratie, de compétition et de concurrence, sont contreproductifs et antinomiques avec le souci de l'apprentissage des valeurs plus collectives. L'école est en effet traitée aujourd'hui comme le simple lieu d'assouvissement des intérêts individuels : « libre » choix de l'école, rhétorique de l'excellence de la maternelle à l'université (internats d'excellence, pôles d'excellences, etc.). Une école ne peut survivre à terme à cette profusion et cette mise en scène de l'acteur entrepreneur de lui-même. Un citoyen n'est pas un entrepreneur, c'est un élément d'un tout associé aussi à des valeurs collectives et de solidarité. A terme, quel type de citoyenneté le modèle scolaire actuel va enfanter ? Il y a de nombreuses raisons de s'inquiéter.

On parle aussi beaucoup d'égalité des chances...

Ce n'est qu'une version plus édulcorée de la méritocratie. L'égalité des chances de quoi ? De concourir tout simplement ! Cette expression s'avère en contradiction totale avec ce qu'on sait des chances réelles de réussite scolaire, particulièrement inégales en France, comme l'ont récemment confirmé les comparaisons internationales du programme Pisa. Les sociologues préfèrent parler de réduction des inégalités, c'est plus clair.

Comment ce renoncement à construire l'école démocratique se traduit-il dans la politique d'éducation prioritaire, dont l'objet initial était de donner plus à ceux qui ont moins ? Que pensez-vous de la mise en place d'internats d'excellence ?

La politique d'éducation prioritaire en France n'a jamais été à l'abri de critiques. Mais dans ses fondements, elle avait au moins un mérite, celui de tenter de réduire les inégalités dans leur globalité et de considérer les élèves en échec scolaire en tant que collectif. D'où une action en terme de zones géographiques où se déployaient des projets pour l'ensemble des élèves en suscitant des dynamiques locales avec différents partenaires : associations, collectivités locales, travailleurs sociaux, etc.

Aujourd'hui des projets comme les « cordées de la réussite », les « internats d'excellence », ou la politique de discrimination positive avec les grandes écoles, ne cherchent plus à agir sur les sites géographiques, à les raccrocher, les réhabiliter, mais à en extraire les élèves supposés plus conformes aux

normes scolaires. C'est une intlexion très profonde avec le projet antérieur de l'éducation prioritaire. Sur un sujet aussi lourd que celui du décrochage scolaire, ces politiques plaquent le modèle de la compétition et de l'ambition individuelle. Or le problème des élèves de ces quartiers n'est pas l'ambition, mais les conditions d'apprentissage. Cet enjeu, pourtant d'importance, n'est plus du tout au cœur de l'action éducative dans ces quartiers. Si c'était le cas, on n'aurait sans doute pas sabordé la formation des enseignants et fragilisé financièrement les associations complémentaires à l'école. Ce n'est pas le cumul d'actions de sélection des élèves les plus motivés et de quelques bonifications indiciaires des enseignants exerçant dans ces zones qui réhabilitera une véritable politique d'éducation prioritaire. Le terme même n'est plus utilisé actuellement, signe de ce renoncement.

Vous critiquez ce que vous appelez la sanctuarisation, pourquoi l'école ne pourrait-elle pas devenir un sanctuaire ?

Les projets antérieurs de lutte contre les inégalités scolaires consistaient à ouvrir l'école sur la société. La sanctuarisation de l'école marque une sorte de régression. Même si la montée de la violence est un phénomène préoccupant, la fermeture de l'école ne peut qu'aggraver la situation et susciter de nombreux effets pervers : mise à distance des parents, des partenaires de l'école, élèves se sentant mis à l'écart, image négative du quartier, etc. Dans les années 1980, on a vu tout le bénéfice qu'un quartier pouvait tirer de la dynamique d'une école, et vice-versa. Aujourd'hui, tout ce qui environne l'école est considéré comme un danger potentiel. La seule réponse trouvée aux écoles des quartiers est la logique sécuritaire, c'est un engrenage sans fin. Une école moderne ne peut pas considérer son environnement comme un danger permanent. À défaut de pouvoir modifier l'environnement de l'école, celle-ci doit bien faire avec, tel qu'il est. Cet environnement est d'ailleurs source de potentialités, il faut rompre avec une conception essentiellement pathologique de l'espace local.

Quelles réformes vous paraissent les plus emblématiques de ce renoncement ?

L'assouplissement de la carte scolaire et la suppression de la formation des enseignants. La carte scolaire car elle marque véritablement le renoncement aux idéaux collectifs portés par l'école. La formation des enseignants, car elle symbolise ce que Daniel Fabre qualifie de « *liquidation de l'esprit de 1989* » (date de la création des IUFM), à savoir l'attention portée à la pédagogie et à la formation des enseignants. La suppression (programmée) de la carte scolaire et des IUFM sonne comme des trophées du libéralisme éducatif pour qui les régulations collectives et la pédagogie semblent manifestement des fardeaux.

Et la carte scolaire dont Nicolas Sarkozy avait annoncé la disparition à l'horizon 2010 ?

La suppression semble aujourd'hui compromise en raison des nombreux

sa suppression semble aujourd'hui compromise en raison des nombreux déboires engendrés par son assouplissement depuis 2007, largement dénoncés par l'Inspection générale de l'éducation nationale, les chercheurs, les parents d'élèves et la Cour des comptes. On peut penser que ces critiques répétées associées aux complications, voire aux résistances d'une partie de l'administration, auront raison à terme du projet de suppression. Si l'on pourrait se réjouir de cette issue, la situation actuelle de dérégulation déjà bien entamée reste très préoccupante. Cette situation de flou ne fait qu'aggraver les inégalités devant l'école. Il importe de revenir d'urgence à plus de sérénité et de bon sens. Une politique de sectorisation ne consiste qu'à articuler « offre » et « demande » éducative. Si on donne plus de choix aux parents, dans un système scolaire plus dégradé, on ne fait que susciter des frustrations et accroître les inégalités. La vraie question serait d'améliorer l'offre éducative, priorité que ne règle en rien la politique actuelle de déssectorisation, bien au contraire.

Le pendant d'une plus grande autonomie donnée aux établissements scolaires était l'évaluation de leurs résultats, où en est-on ?

En effet, l'évaluation et la transparence ont été érigées comme des principes vertueux. Paradoxalement, l'accès aux informations s'est complexifié. Pour la période récente, comment comprendre que la France soit le seul pays de l'OCDE à avoir refusé de transmettre les données établissements dans le cadre de l'enquête Pisa

* ? Cette enquête, comme celle que nous avons menée récemment ([présentée sur Médiapart](#))

), confirme le déclin scolaire de la France. Le fait d'opposer bons et mauvais élèves, bons et mauvais établissements, de mettre en concurrence les équipes pédagogiques plutôt que de les soutenir, de classer les établissements, mène à un constat d'échec.

Les députés viennent de remettre en cause la semaine de quatre jours ; Pisa conteste la remise en cause de l'école maternelle en affirmant que les pays qui réussissent le mieux sont ceux qui ont mis en place une préscolarisation (et dans une recherche récente, nous avons aussi trouvé ce lien en comparant les réussites départementales en France) ; il y a une désaffection des candidats aux concours de l'enseignement, etc. On voit bien que le bloc présenté en 2007 est en train de se fissurer : cette politique est à bout de souffle. À la veille d'échéances électorales importantes, un certain courage semble aujourd'hui nécessaire pour remettre en cause les choix effectués, ouvrir des alternatives radicalement différentes, réhabiliter le projet d'une école démocratique, renouer avec la communauté éducative, à commencer par les enseignants. Pour cela, il est nécessaire que les partis politiques d'alternance s'ouvrent, suscitent débats, rencontres et dialogues. Une alternative éducative ne se construira pas dans l'entre-soi des partis. Ce temps est révolu car les

... ne se concrétisent pas dans le temps. Les attentes des citoyens et des différentes parties prenantes sur l'éducation sont immenses.

La politique éducative à venir, à l'issue d'une probable alternance, ne peut se contenter d'accompagner, d'adoucir le libéralisme éducatif actuel mais doit bâtir un réel contre-projet. Il s'agira de rompre avec les impasses actuelles des logiques compétitives, de concurrence et de rhétorique vide de l'excellence. L'enjeu sera de remettre la connaissance et la culture au centre du projet scolaire, de réhabiliter les établissements les plus en difficulté, de mettre un terme à l'illusion du libre choix de l'école et de repenser en profondeur la formation des enseignants et le soutien qui pourrait leur être apporté. Tout cela est considérable et la construction de ce nouveau projet pour l'école doit débiter dès à présent et de la façon la plus collective possible.

*** L'étude Pisa 2009 comporte cinq volumes. Dans le quatrième volume, consacré à l'organisation des établissements dans les différents systèmes scolaires et intitulé « What Makes a School Successful ?**

_____ », le rapport relève que les données établissements pour la France n'étaient pas disponibles car le questionnaire destiné aux écoles n'avait pas été réalisé.

XXIX. Présentation du guichet unique Casnav

Présentation du Guichet Unique

Le CASNAV est un service rectoral dont « l'activité ... est centrée sur l'accompagnement de la scolarisation des Nouveaux Arrivants en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires et ceci de l'organisation de l'accueil à l'intégration pleine et entière de ces élèves dans les classes ordinaires. »

Extrait du Bulletin Officiel de l'Education National du 25 avril 2002

De cette activité, découlent les différentes missions du CASNAV dont celle concernant le Guichet Unique : l'accueil et la scolarisation des Nouveaux Arrivants de 12 à 16 ans (en priorité)

Il s'agit d'un **dispositif académique piloté par le CASNAV** ayant pour objectif final la scolarisation de tous les Nouveaux Arrivants de 12 à 16 ans dans les délais les plus brefs.

On parle de guichet unique car c'est un dispositif ouvert à tous (familles, associations ...) qui coordonne l'action de différents acteurs de l'Education Nationale en relation avec la scolarisation des Nouveaux Arrivants (CASNAV, le CIO, la DEE, la MGI et les établissements scolaires) en un même lieu.

II- Quelles sont ses missions ?

1 - Informer

- **Information du public**

- Informations sur les **droits et devoirs** des Nouveaux Arrivants
- Présentation des différentes étapes de l'accueil du Nouvel Arrivant (du dépôt du dossier à son entrée dans un établissement du second degré) en leur expliquant la marche à suivre pour inscrire leur enfant

- Information du public ne relevant pas strictement du guichet unique :
 - **changement d'établissement** (école ou collège) : transfert de dossier
 - **les nouveaux arrivants de 3 à 5 ans** : pas d'obligation scolaire
 - **pour les nouveaux arrivants de 6 à 11 ans** : obligation scolaire (1^{er} degré) – familles à orienter vers le service scolaire des mairies
 - **cas particulier des 11 - 12 ans** : accord entre le rectorat et les mairies afin de les inscrire dans une classe de Cycle III dans une école élémentaire de leur commune
 - **les plus de 18 ans et les 16 - 18 ans sans orientation** : public ne dépendant pas du Guichet Unique – à orienter vers d'autres dispositifs

Depuis septembre 2008 : repérage et aide aux Nouveaux Arrivants en âge d'être scolarisés dans le 1^{er} degré

Action CASNAV : remise d'un courrier aux parents pour les responsables des services scolaires des mairies indiquant les écoles les plus proches avec CLIN-CRI

pour les élèves de 16 à 18 ans : les élèves sont testés et si leur niveau correspond à une 4^{ème} ou une 3^{ème} voire au-delà, une solution au cas par cas sera recherchée ; les autres sont dirigés vers la MGI (Mission Générale d'Insertion).

▪ **information des adultes**

Ceci concerne les adultes en situation régulière qui recherchent des formations « maîtrise de langue orale et écrite » en français ou professionnelles.

Orientation possible vers le PREFOB

• **Informations des différents partenaires**

en favorisant une meilleure concertation et un échange d'informations entre les différents acteurs en contact avec les Nouveaux Arrivants (CASNAV, CIO, DEE, MGI et établissements scolaires) :

- établissement d'une **fiche de liaison** entre les testeurs et l'établissement d'affectation avec les résultats et les remarques des COP
- tenue régulière de réunions avec les différents services
- **centralisation des données au CASNAV afin d'évaluer et d'améliorer le dispositif dans son ensemble**
 - vérification des effectifs des classes d'accueil
 - vérification des premières affectations de ces élèves (uniquement via la DIVISCO)
 - suivi des cohortes

- information des chefs d'établissement du second degré

2- favoriser la scolarisation des Nouveaux Arrivants

Ceci se concrétise par la mise en place de différents services :

a- amélioration des conditions d'accueil des familles des Nouveaux Arrivants de 12 à 16 ans en tenant compte des difficultés de compréhension possible.

b- mise en place d'un dossier simplifié de candidature

c- aide aux démarches des familles de Nouveaux Arrivants

Tout d'abord en concentrant en **un seul lieu** les documents des différents services nécessaires à leur inscription au collège et à leur évaluation
→ Ceci apporte une meilleure lisibilité du dispositif : auparavant, de nombreuses familles allaient dans différents sites pour trouver l'information

Ces démarches regroupent les points suivants :

- la remise d'un dossier** à remettre avec une liste des documents obligatoires (originaux + photocopies).
Une convocation à l'évaluation sera remise dès que le dossier complet aura été déposé.
 - l'évaluation des compétences** des nouveaux arrivants en langue maternelle (compréhension écrite et mathématiques) aura lieu au guichet unique.
 - l'orientation et l'affectation** dans un collège ou lycée : la notification d'orientation et d'affectation sera envoyée par courrier aux familles.
- d- réduction au maximum du temps d'attente** entre la date de dépôt du dossier, la passation des tests, l'orientation et l'affectation dans les collèges.

III- Modalités de fonctionnement du dispositif au niveau académique

1- Accueil des familles et retrait des dossiers de candidature

Elles sont accueillies tout au long de l'année dans des cellules d'accueil réparties sur toute l'académie :
Cayenne -Macouria- Kourou (collège Victor Schoelcher) - Sinnamary - collèges du Maroni (Maripasoula, Grand Santi et Apatou) - inspection académique de Saint Laurent du Maroni - Saint Georges de l'Oyapock

2- Le traitement des dossiers

Lorsque les dossiers de candidature sont complétés et enregistrés, les convocations pour la passation de tests sont remises en main propre ou envoyées par la poste aux familles.

3- L'évaluation des compétences

Les Nouveaux Arrivants sont convoqués une matinée pour passer des tests d'une durée de deux heures en français ou dans leur langue maternelle. Ils sont corrigés le jour même puis traités par le CASNAV.

A la suite des tests, un entretien avec un Conseiller d'Orientation Psychologue est prévu (si possible).

4- L'orientation et l'affectation

Les enseignants de CLA-NSA ainsi que les Conseillers d'Orientation Psychologues participant à cette évaluation remplissent une **fiche individuelle de résultats** et proposent une orientation.

Une commission d'orientation et d'affectation se réunit à une fréquence mensuelle ou bimestrielle.

En ce qui concerne le littoral, il existe deux commissions : l'une pour le bassin de Cayenne et de Kourou, et une seconde pour le bassin de Saint Laurent du Maroni.

Suite aux commissions, la DEE envoie par courrier la notification d'affectation aux familles et prévient les établissements d'accueil en joignant les dossiers contenant les fiches individuelles d'évaluation pédagogique et psychologique. La liste des affectations des Nouveaux Arrivants est également envoyée au CIO pour un suivi futur par les Conseillers d'Orientation Psychologues.

5- Le suivi des élèves

Le CASNAV évaluera à chaque fin d'année électorale le dispositif des classes d'accueil en suivant les cohortes des Nouveaux Arrivants.

XXX. Dossier d'inscription à la mission locale



**LISTE DES PIÈCES À FOURNIR POUR UNE
INSCRIPTION À LA MISSION LOCALE
REGIONALE DE GUYANE !**

**Tu es jeune, âgé(e) de 16 à 25 ans,
Tu es sorti(e) du système scolaire, diplômé(e) ou non !
Tu recherches un Emploi, une Formation, une Solution
pour réussir ton Insertion Sociale et Professionnelle !**

**POUR TON INSCRIPTION,
tu dois fournir les pièces suivantes :**

Copie de la pièce d'identité

SI TU ES DE NATIONALITE ETRANGERE :

Carte de Séjour (en cours de validité)

OU Titre d'Identité Républicain

OU Document de Circulation pour Etranger Mineur

1 Photo d'identité

1 Photocopie de la Carte d'Inscription ANPE

1 Photocopie du Certificat de Radiation, ou la Fiche

de la MGI ou du CIO (Si tu es sorti(e) du système scolaire depuis moins d'un an)

Photocopie du dernier Bulletin Scolaire

Photocopie des Diplômes

Photocopie Certificat JAPD

Photocopie Attestation CAF

1 Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B)

Photocopie de la Carte Vitale ou de l'Attestation de Sécurité Sociale

CONCERNANT TON PARCOURS PROFESSIONNEL :

Certificats de stage, de travail, ...

**XXXI. Réclamation à la Défenseure des enfants, le 19 février
2010**

2002, n°MENE0201121C) et j'ai passé des tests le 22 octobre 2009 (compréhension écrite/orale, maths et entretien avec un conseiller d'orientation psychologue). à l'issue de ce test, mon niveau scolaire devait être déterminé et je devais être affectée en collège.

Or, à ce jour et malgré mes demandes répétées d'explications, je ne suis toujours pas scolarisée. aucune affectation ne m'a été précisée par le rectorat de Guyane alors même que mon âge me soumet à l'obligation scolaire conformément à l'article L.131-1 du Code de l'éducation.

Moi, je veux aller à l'école! Je ne veux pas perdre de temps!

XXXII. Bilan du guichet unique Casnav 2009-2010

BILAN DU GUICHET UNIQUE

Année scolaire 2009-2010

I- Evolution des passages au GU

	Cayenne	Kourou	SLM
2005-2006	768 de mai à décembre 2005	182 de mai à décembre 2005	100 de septembre à décembre 2005
2006-2007	602 de janvier à décembre 2006	131 de janvier à décembre 2006	219 de janvier à décembre 2006
2007-2008	500 de janvier à fin décembre 2007	102 de janvier à fin décembre 2007	318 de janvier à décembre 2007
2008-2009	574 de janvier à décembre 2008	97 de janvier à décembre 2008	198 de janvier 2008 à janvier 2009
2009-2010	812 de janvier à décembre 2009	143 de janvier à décembre 2009	228 de janvier à décembre 2009

II- Evolution du nombre de personnes testées

	Cayenne	Kourou	SLM	Maroni Marip + Gd Santi + Apatou	Saint Georges	Total
2005-2006	298 mai 2005 à fév 2006	86 mai à déc 2005	80 sept-nov-déc 2005 janv 2006	20		484
2006-2007	208 mai à déc 2006	43 mai à déc 2006	110 mai à déc 2006 + janv - fév-mars-avril 2007	21		382
2007-2008	173 de mai à fin décembre 2007	41 de mai à fin décembre 2007	72 de mai 2007 à fin janvier 2008	24 sept à décembre 2007	10 sept à décembre 2007	320
2008-2009	216 de mai à décembre 2008	52 de mai à décembre 2008	68 de mai 2008 à février 2009	27 (8Apatou + 12 Grand santi + 7Ma)	9	372
2009-2010	232 d'avril à décembre 2009	70 d'avril à décembre 2009	94 d'avril à décembre 2009	41 (18Apatou + 17 Grand santi + 8 Ma)	9	437

III- Evolution du nombre de personnes affectées

	Cayenne	Kourou	SLM	Maroni	Saint Georges	Total
2005-2006	184	76	79	20		359
2006-2007	191	55	83	19		348
2007-2008	159	35	67	24	10	293
2008-2009	190 Fin février 09	42 Fin février 09	49 Fin février 09	27	9 décembre 08	317
2009-2010	187 13/04/10	55 13/04/10	73	41 16 + 17 + 8	9	365

XXXIII. Article de Sud-éducation-Guyane « la place des langues maternelles dans l'école », du 10 décembre 2010

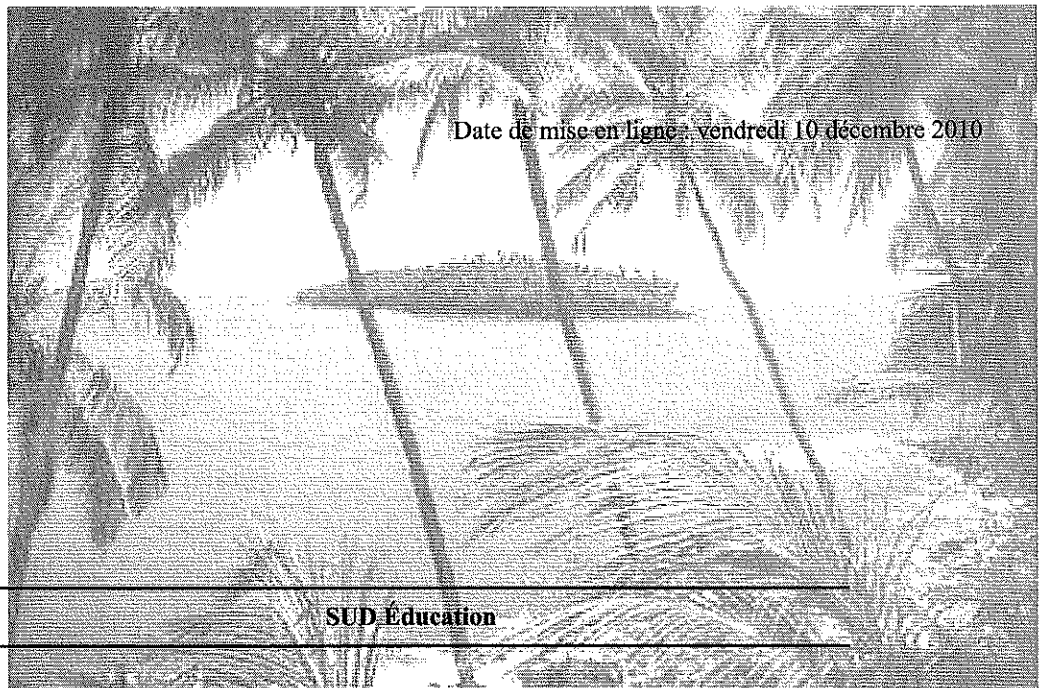


Extrait du SUD Éducation

<http://www.sudeducation.org/Guyane-la-place-des-langues.html>

Guyane : la place des langues maternelles dans l'école

- Archives - Archives journal fédéral - Journaux 2010 - Novembre 2010 -



La Guyane est riche d'une formidable diversité multiculturelle et plurilinguistique avec une vingtaine de langues considérées comme « fréquentes ». Parmi ces langues, se trouvent celles que l'on qualifiera d'autochtones. Dans les années 70, plusieurs états sud-américains (Brésil, Colombie, Pérou, Bolivie, Venezuela) s'engagent sur la voie d'un enseignement adapté aux communautés autochtones qui vivent sur leur territoire.

Le principe majeur acté par cette politique éducative consiste à ménager aux langues et cultures maternelles une place dans les cursus scolaires.

En Guyane, si on excepte quelques initiatives individuelles d'enseignants, il faut attendre 1998, pour voir des chercheurs du programme « Langues de Guyane » demander au Rectorat de la Guyane la mise en place d'un dispositif permettant de valoriser les langues présentes qu'elles soient autochtones (amérindiennes ou busi-nengee [1]) ou issues de l'immigration (d'abord le Hmong puis dans une moindre mesure le Portugais du Brésil).

C'est ainsi que sont apparus dans les écoles des Intervenants en Langue Maternelle (ILM) . Leur rôle consistait tout à la fois à représenter cette nouvelle prise en compte du plurilinguisme guyanais mais aussi à diminuer l'inconfort de jeunes enfants arrivant à l'école dans un environnement dont ils ne connaissent pas les codes et dans lequel ils doivent s'exprimer dans une langue qu'ils ne maîtrisent pas. Toutefois, les objectifs assignés aux médiateurs restent bien définis comme étant une aide à l'apprentissage du français, notamment par le fait d'une structuration en langue maternelle et d'une familiarisation au contexte scolaire, deux éléments pressentis comme favorable à la réussite scolaire au sein de l'école « française ». Il faut dire que les réalités de l'échec scolaire, qui perdure encore aujourd'hui massivement en Guyane, pilotaient la réflexion ayant abouti à ce projet.

Remarquons cependant que la question de l'écrit dans la langue maternelle est restée tout d'abord ignorée, voire même refusée au nom de la doctrine du monolinguisme d'État, pour peu à peu apparaître comme faisant partie du champ des possibles. A ce stade, on aurait pu penser que la diversité linguistique de Guyane s'apprêtait à trouver enfin sa place dans notre système éducatif. Malheureusement, il n'en est rien. La cause ? Il s'agit tout simplement d'une question de manque de moyens.

Tout d'abord, les premiers ILM (appelés à l'époque Médiateurs bilingues) ont été recrutés sur des postes emplois-jeunes, puis en tant qu'assistants d'éducation pour enfin voir les derniers recrutements se faire via le très précaire Contrat d'Avenir (CAE). Ce faisant, la précarité de ces personnes et, par là-même du dispositif dont ils devaient assurer la pérennité, n'a été qu'accrue jusqu'à voir les plus anciens d'entre eux se retrouver licenciés après douze années de pratique, faute d'un contrat pouvant leur correspondre. Au-delà du gâchis de voir ces jeunes femmes et jeunes hommes quitter un métier dont ils avaient été les pionniers, avec tout l'engouement et l'espoir que cela avait pu susciter à l'époque, c'est aussi la reconnaissance de ces langues qui est bafouée par un gouvernement qui fait le contraire de ce qu'il dit.

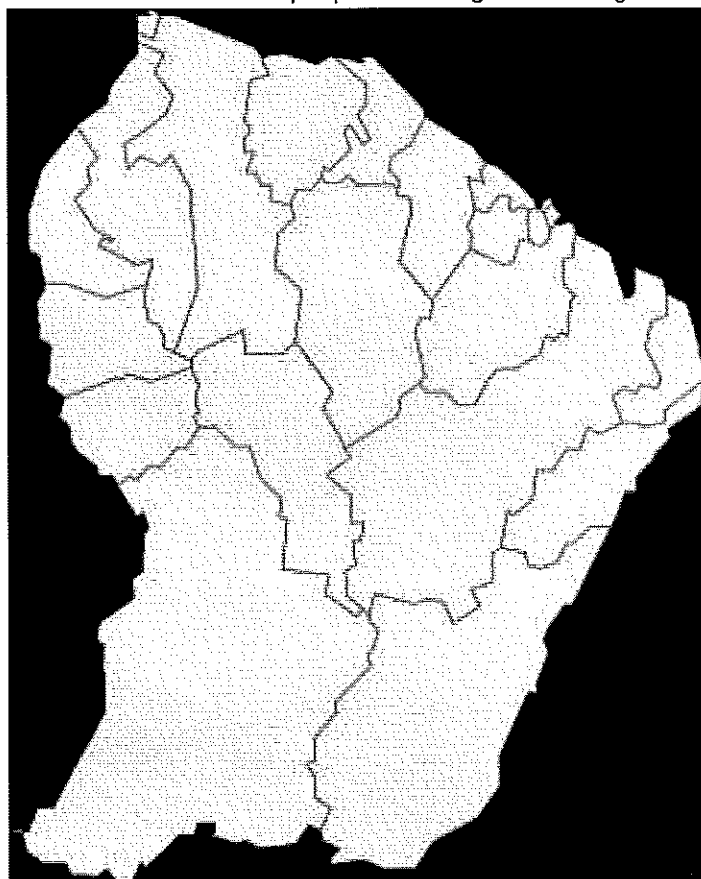
En effet, différents ministres comme Luc Chatel mais aussi Frédéric Mitterrand sont venus cette année en Guyane pour dire à quel point la richesse et la diversité des peuples, de leur culture et de leur langue étaient importantes...

Pourtant, trop de promesses non tenues ont conduit les populations concernées, y compris certains de ses initiateurs, à perdre leur motivation vis-à-vis du dispositif qui s'éloigne peu à peu de ses objectifs et perd même de sa crédibilité.

Guyane : la place des langues maternelles dans l'école

En effet, selon des études réalisées dans des écoles du monde où cohabitent une langue de scolarisation et une langue maternelle différentes, il a été mis en évidence que seul un temps minimum de travail d'une heure par jour dans la langue maternelle peut produire un quelconque résultat positif pour les élèves. Or, en Guyane, les temps « d'exposition » à la langue maternelle en classe ne dépassent que très rarement 1h30 par semaine.

En conclusion, il est difficile de ne pas penser que l'Académie et le Ministère n'agissent que pour se donner « bonne conscience » mais sans vraiment chercher à mettre les moyens nécessaires à la réussite d'une école réellement plurilingue comme cela se fait au Brésil avec près de 200 communautés indigènes réparties sur l'ensemble amazonien. Comment, alors, ne pas nous interroger sur un État qui prétend incarner les droits de l'homme mais qui, en l'an 2010, peine encore à reconnaître le droit des peuples à enseigner leur langue ?



Guyane

Sud éducation Guyane

[1] Les populations busi-nengee, autrement appelées « noirs-marrons », sont les descendants d'esclaves échappés de plantations du Suriname au XVIIIe siècle et réfugiés sur les rives du fleuve frontière entre le Suriname et la Guyane.

XXXIV. Question écrite n°31983 de monsieur Le Braouzec, député-maire de Seine-Saint-Denis, publiée au JO le 7 octobre 2008, au ministre de l'Immigration, Intégration, Identité nationale et développement solidaire

13^{ème} législature		
Question N° : 31983	de M. Patrick Braouezec (Gauche démocrate et républicaine - Seine-Saint-Denis)	Question écrite
Ministère interrogé > Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > DOM-ROM : Guyane	Analyse > enseignement. élèves. droit à l'éducation
Question publiée au JO le : 07/10/2008 page : 8519 Réponse publiée au JO le : 22/06/2010 page : 6989 Date de changement d'attribution : 23/06/2009		
Texte de la question		
<p>M. Patrick Braouezec alerte M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire à propos de l'accès à l'éducation en Guyane. Sur l'ensemble du territoire de la République française, les normes nationales et internationales protègent l'intérêt supérieur de l'enfant et un accès à l'instruction égal pour tous, assuré par l'État. Pourtant, en Guyane, de nombreux enfants, vivant soit dans l'ouest, soit à l'intérieur de la Guyane, sont exclus du système éducatif par des obstacles discriminatoires. De nombreux enfants sur ce territoire n'ont jamais été scolarisés ou ont cessé de l'être par manque de classes et d'école, de transport pour y accéder, de suivi sanitaire. Ces obstacles sont liés à l'inégalité de développement et à la pénurie de structures sur les terres où ils habitent. Ainsi, les parents étrangers rencontrent de nombreuses difficultés pour inscrire leurs enfants à l'école maternelle et élémentaire et ou à faire admettre dans le système éducatif leurs enfants déjà scolarisés mais ne maîtrisant pas la langue française. En conséquence, il aimerait savoir ce que le Gouvernement compte faire pour que les infractions au droit à l'éducation et à l'obligation scolaire n'aient plus lieu sur le territoire français, et particulièrement sur celui de la Guyane.</p>		
Texte de la réponse		
<p>Les élèves scolarisés en Guyane bénéficient des mêmes droits et sont soumis aux mêmes obligations que les élèves métropolitains. Il n'en demeure pas moins que l'académie de la Guyane connaît, de par sa géographie, l'origine de sa population et la situation particulière de ses collectivités territoriales, responsables notamment des constructions scolaires et du fonctionnement des écoles et des établissements, des difficultés que le Gouvernement s'efforce de résoudre par la mise en oeuvre de plans spécifiques. Les différentes mesures intervenues à ce jour insistent notamment sur la maîtrise de la langue française, qui conditionne la poursuite des études des élèves et leur réussite, et sur la mise en place des moyens nécessaires à l'accueil des élèves. L'effort engagé sera poursuivi pour offrir aux élèves guyanais les mêmes chances de réussite qu'aux élèves métropolitains. Ainsi, dans l'enseignement du premier degré, ce sont soixante classes - nouvelles ou rénovées que les collectivités et l'État ouvrent à chaque rentrée scolaire. De même, trois nouveaux lycées ont ouvert leurs portes en septembre 2009. Par ailleurs, dans le cadre du contrat de plan qu'il a conclu avec la région pour la période 2000-2006 et des deux plans exceptionnels d'investissement (PEI) portant respectivement sur les années 2000-2006 et 2006-2007, l'État s'est engagé à consacrer plus de soixante millions d'euros (60,20 millions) aux constructions scolaires dont quarante et un millions pour le seul enseignement du premier degré. Sur ce dernier montant, plus de dix-neuf millions d'euros (19,32 millions) ont été consacrés à des dépenses engagées dans des communes de l'ouest de l'académie (Apatou, Awala Yalimapo, Grand-Santi, Mana, Maripasoula, Papaïchton, Saint-Laurent et Sinnamary) pour financer la création de classes, la construction d'écoles et la maintenance des locaux scolaires. de plus, en application de la convention spécifique 2007-2013 relative aux constructions scolaires, onze millions d'euros ont été mis en place dont deux millions (2,2 millions) consacrés par le ministère de l'éducation nationale aux écoles du premier degré. Des opérations de construction et d'extension d'écoles ont ainsi été engagées à Papaïchton, Saint-Laurent et Apatou. En sus du financement supporté par le ministère de l'éducation nationale, trois millions d'euros supplémentaires ont été mis en place pour l'équipement scolaire du premier degré à partir du fonds exceptionnel d'investissement inscrit sur le budget du ministère de l'intérieur,</p>		

de l'outre-mer et des collectivités territoriales (outre-mer) au titre du plan de relance. Ce dernier mettra en place en 2010 une dotation spécifique de construction et d'équipement en faveur des communes pour les constructions scolaires du premier degré. Par ailleurs, au 1er janvier 2009, la mission « Enseignement scolaire » représentait en Guyane cinq mille six cent soixante-seize emplois, soit 11,9 % des moyens en personnel qu'elle consacre outre-mer. Elle est ainsi le premier employeur public du département. Cet effort notable sera renforcé à la rentrée scolaire de septembre 2010 par l'attribution à l'académie de deux cent sept emplois supplémentaires, qui se décomposent en quarante-quatre maîtres du premier degré, cent quarante quatre enseignants du second degré, dix agents administratifs et six personnels d'inspection et de direction. de plus, afin d'aider les élèves en difficultés, l'effort est porté par le recteur sur le développement de l'accompagnement des élèves et la mise en place d'expérimentations pédagogiques, complété par la création d'un internat d'excellence à Maripasoula. En outre, des mesures spécifiques (formation, stabilisation des agents sur les emplois existant sur les fleuves) sont prises pour accompagner certains agents, notamment les professeurs non titulaires. Ainsi, le ministère de l'éducation nationale et l'État cherchent à assurer aux élèves guyanais les meilleures chances de réussite en répondant aux besoins matériels et pédagogiques qui sont propres à cette académie.

XXXV. Communiqué SNUipp-Guyane du 22 avril 2010

Infos citoyennes

22/04/10

SNUipp-Guyane

Situation dramatique à l'école d'Apagui - Mercredi 21 avril 2010

Le SNUipp-Guyane s'inquiète de la dégradation des conditions de vie sur le site de l'école d'Apagui.

Régulièrement privée d'électricité, d'eau et de communication avec l'extérieur, isolée du village, le cas de l'école d'Apagui est emblématique de cette gestion matérielle à minima imposée aux écoles de Guyane avec des conséquences désastreuses sur les sites les plus isolés. Le SNUipp-Guyane dénonce cette détresse matérielle et demande aux responsables, élus et administratifs, de prendre les mesures appropriées pour rétablir et garantir le fonctionnement normal de cette école.

Les jeunes enseignants qui sont aujourd'hui sur le site et ceux qui viendront les années suivantes, ne doivent plus avoir la sensation qu'ils partent à l'aventure et qu'ils sont abandonnés à leur sort. Les besoins en éducation ne cessent de croître et des moyens spécifiques s'imposent.

Le SNUipp alerte Mme le Recteur sur le fait que la réforme du recrutement des enseignants provoquera, à la prochaine rentrée, l'affectation d'un nombre deux fois plus important d'enseignants débutants dont un grand nombre n'aura reçu aucune formation. Ces jeunes enseignants seront affectés en majorité sur les sites isolés et c'est là que le besoin en formation et suivi pédagogique va exploser. C'est pourquoi il lui demande à nouveau que le GFA (Groupe de Formation Académique) remplisse véritablement sa fonction sur l'ensemble de l'Académie, donc aussi sur les sites isolés. Le SNUipp-Guyane demande également un renforcement de l'équipe d'encadrement des circonscriptions concernées pour que les problématiques des fleuves soient traitées pleinement dans leurs spécificités. Il redemande à nouveau qu'un des inspecteurs de maternelle soit affecté spécifiquement sur ces sites.

Les enfants de Guyane doivent bénéficier d'une éducation de qualité et les enseignants de conditions décentes dans l'exercice de leur mission, sur l'ensemble du territoire de la Guyane, et donc aussi à Apaguy.

Le secrétariat du SNUipp-Guyane

SNUipp-Guyane

Bât. F, n° 24 cité Mont-Lucas 97300 CAYENNE

Tél : (05.94) 30.89.84 ou (05.94) 30.13.52 - Fax : (05.94) 30.51.03

Email : snu973@snuipp.fr – Site internet : <http://973.snuipp.fr>

XXXVI.a Courrier de la députée de Guyane, madame Chantal Berthelot, au ministre de l'Outre-mer, le 31 mars 2011

Madame Chantal BERTHELOT
Députée de la Guyane

Kourou, le 31 mars 2011

Madame Marie-Luce Penchard
Ministre de l'Outremer
27 rue Oudinot
75007 Paris

Madame le Ministre,


Je souhaiterais attirer votre attention sur la situation de l'école de Zidock située à Trois Sauts, où les conditions minimales de fonctionnement et de sécurité des élèves et du personnel ne sont plus réunies. De ce fait, le Recteur de l'Académie de la Guyane vient de procéder au retrait des enseignants qui y sont affectés.

En effet, l'Inspecteur de l'Education Nationale, dont je vous joins le courrier, constate que les locaux sont totalement délabrés, le mobilier scolaire vétuste et insuffisant, le système électrique défectueux et dangereux, les sanitaires inexistantes. Les logements des enseignants sont en nombre insuffisant et là aussi, il y a un problème d'électricité et d'eau potable.

La commune de Camopi, dont dépend Trois Sauts, n'a pas les moyens de mettre fin à cette situation ni d'assurer les conditions minimales de fonctionnement et de sécurité. En d'autres termes, Monsieur le Ministre, les élèves de Trois Sauts, n'ont plus accès à l'enseignement, avec toutes les conséquences que cela implique. Cette situation est d'autant plus intolérable que la population de Camopi fait face à une absence totale de service public de proximité.

Je vous demande Madame le Ministre, de trouver une solution urgente à cette crise.

En vous remerciant, je vous prie d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Chantal BERTHELOT

**XXXVI.b Communiqué de la préfecture de Cayenne du 2 avril
2011**



PREFET DE LA REGION GUYANE

Le Cabinet

Cayenne, le 2 avril 2011

Bureau de la
communication
interministérielle

N° /Cab/com

LE PREFET DE LA REGION COMMUNIQUE

Des solutions pour les écoles de Trois Sauts

Alors que le préfet se rendant voici quelques jours à Trois Sauts avait du faire demi tour pour cause de météo, il s'est rendu dans ce village qui fait partie de la commune de Camopi ce samedi 2 avril en compagnie du Recteur d'académie et du maire de Camopi.

L'état d'entretien des écoles et des logements à Zidock (village de Trois sauts) étant particulièrement dégradé, le préfet, sur demande du recteur et du maire, a décidé d'accorder un financement à 100% sur les crédits dotation scolaire (9,3 ME chaque année depuis 2010 -décision du Comité Interministériel spécifique pour la Guyane) , à la mairie pour le réaménagement et la rénovation totale du bâtiment (bâtiment aujourd'hui inadapté et en état très vétuste), pour réaliser 3 classes (sanitaire, électricité etc...) avec fourniture de mobilier neuf et de matériel pédagogique y compris informatique . Par ailleurs deux logements vont être mis en chantier alors que trois logements d'enseignants (dont deux en très mauvais état) vont être complètement rénovés

Une visite a également eu lieu à Roger (village de Trois sauts) où la classe actuelle et le logement d'enseignant sont corrects , mais où la la démographie très dynamique nécessite la création d'une classe et d'un logement d'enseignant neuf.

Au total seront réhabilités et aménagés trois classes et autant de logements d'enseignant tandis qu'une classe et deux logement d'enseignants neufs seront prochainement construits.

Compte tenu de l'extrême urgence de la situation, l'école ne pouvant plus avoir lieu, les travaux de réhabilitation-aménagement seront réalisés par marché négocié (classes et logements)et les travaux devront être réalisés sous quelques semaines. Toutes les entreprises intéressées peuvent se manifester en Préfecture ou en mairie de Camopi. Outre les couts, l'un des critères de sélection sera la capacité de l'entreprise à traiter tous les problèmes posés quelque soit le corps de métier concerné et la rapidité d'exécution des travaux.

Le but poursuivi est de pouvoir faire une reprise de l'école le plus rapidement possible. En effet, un arrêt de la scolarité ne saurait se prolonger au delà de quelques semaines.

Les travaux de construction de classe et logements neufs feront quant à eux l'objet d'un appel d'offres et devront être livrés avant la rentrée prochaine.

**XXXVII. Dossier d'inscription au transport, commune de
Matoury**

Le Maire de la Commune de Matoury porte à la connaissance des parents que les inscriptions pour le transport scolaire pour la rentrée 2010/2011 se feront

À la **REGIE MUNICIPALE DES TRANSPORTS DE MATOURY**

Angle des rues Victor CEÏDE - Abbé CHERRIER - Bourg de MATOURY

Du Lundi au Vendredi uniquement de 08 h 30 à 12 h 30

Pour les Réinscriptions : les dossiers sont à retirer à compter du 01/06/10 jusqu'au 16/07/10
Les dossiers devront être déposés à compter du 28/06/10 jusqu'au 13/08/10

La remise des cartes se fera à compter du 18/08/10
UNIQUEMENT APRES PAIEMENT TOTAL

**LISTE DES PIÈCES A FOURNIR
POUR L'INSCRIPTION AU TRANSPORT SCOLAIRE**

Munissez-vous de vos PHOTOCOPIES et ORIGINAUX

- ⇒ 2 photos d'identités identiques et récentes de l'enfant
- ⇒ Extrait d'acte de naissance traduit en français de l'année en cours (2010) ou photocopie du livret de famille de l'enfant concerné
- ⇒ Assurance scolaire MAE ou autres pour la rentrée 2010/2011
- ⇒ Attestation de prise en charge du Responsable si ce n'est pas le parent
- ⇒ Photocopie du justificatif de domicile du parent (ou du responsable) de l'enfant :
 - La facture d'EDF, de TELEPHONE ou SGDE de moins de trois mois,
 - ou Feuille d'Imposition ou Taxe d'Habitation de l'année précédente (2009),
 - ou la quittance de loyer + le bail de location,
 - OU SI hébergé(e), pièce d'identité du propriétaire (ou locataire) + justificatif de domicile + une attestation d'hébergement

⇒ Le montant de la carte de transport scolaire se fera suivant le nombre d'enfant et uniquement en espèce :

➤ Pour 1 enfant	80 €
➤ Pour 2 enfants de la même famille	140 €
➤ Pour 3 enfants de la même famille.....	180 €
➤ A partir de 4 enfants de la même famille et plus.....	Forfait 200 €

NB : Pour chaque enfant, un dossier complet et le même nombre de documents

LES DOSSIERS INCOMPLETS SERONT REFUSES

Régie Municipale des Transports de Matoury
Angle des rues Victor CEÏDE - Abbé CHERRIER - Bourg de MATOURY
Tél. 0594 35.52.73 - Port. 0694 45.62.16 - Télécopie : 0594 28.81.23
E-Mail: regie.matoury@orange.fr

XXXVIII. Article France Guyane, 8 février 2011 « les parents d'élèves de Mofina et Dagou Edé bloquent l'école »

Franco gujpas

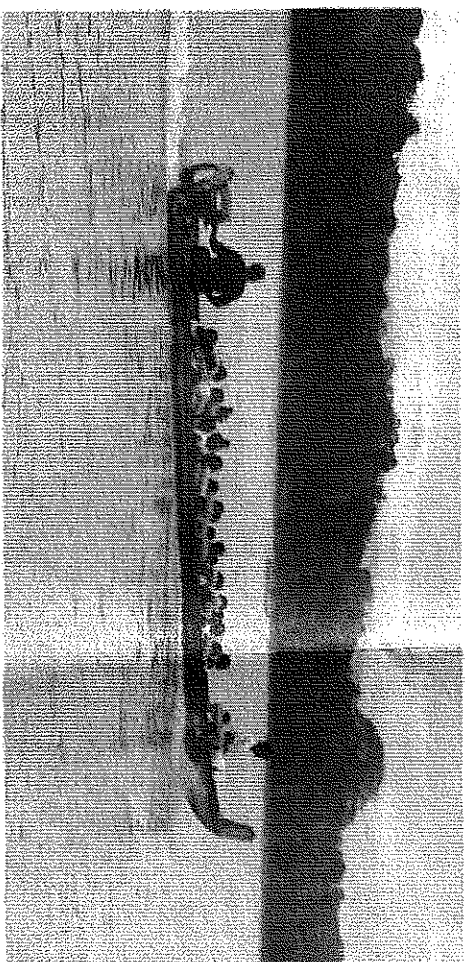
8/02/2011

Les parents d'élèves de Mofina et Dagou Édé bloquent l'école

GRAND-SANTI. Estimant que le Conseil général tarde trop à le payer, le piroguier qui transporte les enfants de Dagou Édé à leur école de Mofina a stoppé ses rotations. Depuis vendredi, les parents essaient de faire bouger les choses en bloquant l'école de Mofina.

Les enfants de Dagou Édé, un village à trois quarts d'heure de pirogue au sud de Grand-Santi, ne vont plus à l'école depuis un mois. La raison ? Le transporteur qui les emmène à l'école de Mofina a arrêté son service. Cette année, 210 élèves vont dans cet établissement. Presque autant viennent de Dagou Édé et ses environs, en aval du fleuve. « Depuis la rentrée de Noël, les enfants ne sont pas allés à l'école. Alors les parents ne sont pas contents », témoigne Alice, mère de deux enfants qui vont en CE2 et en grande section de maternelle. Hier, avec d'autres parents d'élèves, elle a bloqué l'accès à l'école de Mofina, pour protester contre cette situation.

Ce n'est pas la première fois qu'un tel problème se pose. Il y a un an déjà, le transporteur avait menacé d'arrêter le transport des élèves. Il reprochait au Conseil général de ne pas lui avoir payé



Depuis la rentrée de janvier, le piroguier qui emmène les enfants de Dagou Édé à l'école de Mofina n'assure plus son service

/ photo d'archives

tout ce qui lui était dû. Le Conseil général lui avait répondu qu'il transportait plus d'enfants que le nombre d'inscrits. Cette année, le piroguier n'est toujours pas payé. On l'arrêt du transport. La raison est différente, explique Aléric Bernh. « Nous sommes en retard de paiement du transporteur, car il n'avait pas envoyé les documents dans les temps.

Quand il nous les a envoyés, nous avons reçu un bloc de factures, dont certaines remontent à février 2010. Il faut du temps à l'administration pour régler tout ça. C'est en train d'être fait. »

À Grand-Santi, s'ajoute un autre problème. Selon le Conseil général, très peu de parents paient l'inscription forfaitaire au transport scolaire, pourtant obliga-

toire. Le mois dernier, des agents du Département s'y sont rendus pour « expliquer aux parents d'élèves le processus de paiement ». Du 15 au 19, ils passeront dans le bourg et les villages, pour « enclencher le processus de paiement ». D'ici là, on saura si les enfants de Dagou Édé seront retournés à l'école. Pierre-Yves CARLIER ■